



02 BP 1567 Cotonou – Bénin Tél : (229) 339436 e-mail : afriturible@netcourrier.com

**ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA
PECHE DANS
LES DOCUMENTS DE STRATEGIE
DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (DSRP)
DES PAYS APPUYES PAR LE PMEDP**

Octobre 2002

Rapport

Par F. Alain ONIBON,

avec la contribution de Rachad M. ALIMI,

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

Au début des années 2000, il s'est établi un consensus international autour de l'idée de focaliser les efforts dans les pays en voie de développement sur la lutte contre la pauvreté. Ainsi l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté est devenue quasiment 'un passage obligatoire' pour les pays sous développés qui dépendent fortement de l'aide au développement. Le terme générique de 'document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)' est alors communément utilisé pour désigner cette stratégie, même si le terme utilisé par chaque pays est quelque peu variable. Dans ce rapport, nous avons adopté ce terme, et nous avons utilisé le terme de 'processus DSRP', pour désigner le processus qui conduit à l'élaboration de cette stratégie.

Le DSRP est devenu un instrument de planification de développement pour les pays concernés. Il se met en œuvre à travers le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) qui constitue l'instrument par lequel les objectifs globaux et sectoriels de réduction de la pauvreté et de croissance sont mis en harmonie avec les finances publiques. En même temps, le CDMT sert comme outil pour l'arbitrage entre les secteurs en ce qui concerne l'allocation des fonds aux orientations stratégiques et actions prioritaires. Dans ce cadre chaque secteur élabore un budget-programme annuel, instrument qui lui permet d'attacher des objectifs financiers aux priorités du secteur, lequel est soumis à l'arbitrage des finances publiques. Cela signifie en clair que, si un secteur comme celui de la pêche n'est pas pris en compte dans le DSRP (et à travers ses instruments de planification), il ne devrait pas bénéficier du financement public, ce qui peut constituer un frein sérieux à l'appropriation du processus de développement de ce secteur par les pouvoirs publics.

La pêche artisanale malgré son importance dans les économies nationales de l'Afrique de l'Ouest et n'est pas visible et ne reçoit donc pas l'attention qu'elle mérite dans les politiques et stratégies nationales de développement socio-économique.

C'est donc à juste titre que le Programme des Moyens d'Existence Durable dans la Pêche (PMEDP) a décidé de se préoccuper de la prise en compte de la pêche artisanale dans les DSRP des différents pays qu'il est en charge d'appuyer. Il a en l'occurrence organisé à Cotonou en novembre 2001 deux ateliers sous-régionaux sur la «pêche artisanale, la pauvreté et le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR)» A l'issue de ses réflexions, il est retenu entre autres l'idée de compiler au niveau de l'USR les DSRP nationaux, puis de procéder à « une première analyse de la démarche DSRP dans la sous-région et des liens qui ont été établis lors de cette démarche avec les problématiques de lutte contre la pauvreté dans la pêche ». Tel est le but de ce rapport, consacré à l'analyse du poids accordé à la pêche artisanale dans les processus DSRP, et dans les stratégies élaborées par les différents pays.

L'intervention du PMEDP étant focalisée sur l'approche des moyens d'existence durable, nous avons utilisé cette approche comme cadre de référence pour apprécier l'analyse de la pauvreté et les orientations stratégiques et actions prioritaires telles que le propose le DSRP de chacun des pays étudiés. Un accent particulier a été mis sur la pauvreté des travailleurs de la pêche artisanale. Dans ce cadre, la mesure dans laquelle les acteurs du secteur de la pêche (administrations des pêches, représentants des communautés de pêche) ont participé au processus DSRP et réussi à faire valoir leur opinion a été examinée.

1.2 Rappel du mandat de la mission et méthodologie

L'objectif de la mission est d'analyser les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) par rapport à l'intégration des pêches artisanales.

Selon les termes de référence (cf annexe 1), la mission a pour tâches de :

- Compiler les documents nationaux de lutte contre la pauvreté en vigueur dans les différents pays, ainsi que les informations sur la manière dont les acteurs de la pêche ont été associés jusqu'à présent dans l'élaboration des DSRP ;
- Analyser la démarche DSRP dans la sous-région et les liens qui ont été établis lors de cette démarche avec les problématiques de lutte contre la pauvreté dans la pêche dans les différents pays ;
- Evaluer le niveau de prise en compte actuel de la pêche artisanale dans les démarches DSRP ;
- Proposer des voies à suivre pour les pays pour une meilleure intégration des pêches dans les DSRP.

Pour ce faire, la mission a eu recours à l'exploitation des rapports de DSRP de 18 pays et des réponses de 13 pays au questionnaire adressé aux UCN par l'USR et relatif au processus DSRP dans les pays. Des documents d'information sur les principes de l'approche de moyens d'existence durable et le code de conduite pour une pêche responsable ont été exploités judicieusement pour analyser les DSRP.

Enfin, une présentation à mi parcours du rapport a permis d'harmoniser les points de vue avec les experts de l'USR et d'adapter le rapport selon les recommandations formulées

Le rapport présente les grandes conclusions pour l'ensemble des pays, et un résumé de l'analyse faite pour chaque pays. Les pays sont aussi catégorisés selon le stade auquel ils se trouvent dans le processus, et selon le poids accordé à la pêche artisanale dans le DSRP. Sur les 25 pays du PMEDP, 18 ont été analysés. Pour les autres, le DSRP n'était pas disponible. Enfin, des recommandations sont formulées à l'endroit du PMEDP. Elles portent sur les leviers à actionner pour appuyer les pays en général, les pays appartenant aux différentes catégories dans la suite de leurs processus d'élaboration et ou de mise en œuvre de leur DSRP.

La mission remercie les cadres du PMEDP pour leur collaboration et pour les informations qui ont été mises à sa disposition.

PREMIERE PARTIE :

2. INTRODUCTIONS A LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET A L'APPROCHE DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLE

2.1 La stratégie de réduction de la pauvreté

La Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI) ont initié vers la fin de 1999 une nouvelle approche pour apporter une assistance à des conditions libérales aux pays à faibles revenus. Il s'agit du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) concrétisé par l'élaboration d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ou qui sert désormais de base aux pays à faibles revenus pour bénéficier de l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE¹ (pays pauvres très endettés), de prêt à des conditions libérales de la BM par le biais de l'Association Internationale de Développement (AID) ou du FMI via la facilité de réduction de la pauvreté et de croissance. Le DSRP sert aussi de base pour coordonner l'aide entre les différents partenaires extérieurs tels que l'Union Européenne, les Pays-Bas, le Royaume – Uni, le Royaume de Danemark, l'Italie, ...

Les grands principes de la stratégie de réduction de la pauvreté sont ceux du « développement intégré ». La stratégie de réduction de la pauvreté doit :

- Etre conduite et appropriée par le pays, formulée et mise en œuvre par une approche participative ;
- Etre orientée vers des actions qui bénéficieront aux pauvres ;
- Etre d'une portée globale, sachant que la pauvreté est multidimensionnelle et fait alors appel à une diversité de mesures de lutte ;
- Faire appel à la mobilisation de toutes les énergies aussi bien nationales, bilatérales qu'internationales en faveur des objectifs de lutte contre la pauvreté ; et
- Etre basée sur des plans à moyen et long termes de réduction de la pauvreté, sachant qu'il est impossible de réduire durablement la pauvreté du jour au lendemain.

Etant donné que des processus participatifs nationaux prennent beaucoup du temps et pour démarrer tôt l'octroi de l'aide à conditions libérales ou de mesures d'allègement de la dette, un pays peut préparer un DSRP provisoire (DSRP-I). Ce document comprend entre autres :

- l'engagement du pays à réduire la pauvreté,
- le diagnostic sommaire de la pauvreté et les stratégies mises en place par le gouvernement pour y faire face ;
- un calendrier et une procédure d'élaboration d'un DSRP,
- une matrice politique triennale et un cadre macroéconomique (provisoire).

Quant au DSRP définitif, selon la BM, il devrait comprendre les points ci-après :

- évaluation de la pauvreté et des principaux facteurs déterminants ;
- définition des objectifs de réduction de la pauvreté ;
- classement par priorités des actions publiques destinées à réduire la pauvreté ;
- mise en place d'un suivi systématique des tendances de la pauvreté et évaluation de l'impact des programmes et mesures gouvernementaux ;
- description des principaux aspects du processus participatif.

¹ Environ 70 pays à faibles revenus sont concernés par l'initiative PPTE

Lorsqu'un état présente un DSRP aux conseils de direction de la Banque mondiale et du FMI, ces derniers ajoutent au document une évaluation conjointe réalisée par leurs services. Cette évaluation conjointe précise si la stratégie présentée est un cadre sain pour recevoir l'aide à conditions libérales du FMI et de la Banque.

Le processus d'élaboration d'un DSRP varie selon le contexte national où il a lieu. En général, il comprend les phases suivantes :

1. Diagnostic de la pauvreté ;
2. Formulation des objectifs de réduction de la pauvreté ;
3. Définition d'une stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance économique ;
4. Mise en œuvre du programme et des mesures
5. Suivi des résultats et évaluations d'impact

La participation est un principe de conduite du processus d'élaboration d'un DSRP qui est appliquée à toutes les phases. Elle se traduit souvent par de grandes consultations au sein des différentes administrations, des diverses institutions de l'Etat, auprès de la société civile, des communautés socioprofessionnelles, ... et des partenaires extérieurs sur la question des priorités et des mesures appropriées. La participation vise le consensus nécessaire pour la mobilisation de toutes les énergies afin d'atteindre les objectifs de la SRP.

Le processus de SRP s'appuie sur les autres processus ou instruments gouvernementaux existants, à savoir : les politiques, stratégies, schémas, plans et budgets de développement nationaux ou sectoriels, et doit être cohérent avec ceux-ci. Il est donc tout aussi important de s'appuyer sur les stratégies et plans existants, autant que possible, aux niveaux sectoriel et national. Les stratégies nationales en place, ou plans de développement nationaux qui auraient de toute façon été préparés, tant qu'ils sont en cohérence avec les principes clés de l'approche SRP.

Sur le plan institutionnel, le CSLP doit renforcer, et non concurrencer et saper les institutions et processus démocratiques existants. Ils doivent donc être entièrement basés sur les politiques et budgets nationaux déjà approuvés officiellement, et élaborés en suivant les procédures et mécanismes intérieurs appropriés, renforcés si nécessaires par des règles de bonne gouvernance.

Il y a des liaisons importantes entre la mise en œuvre de la stratégie et le cycle budgétaire annuel, les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et le processus itératif permettant d'intégrer les résultats de l'année précédente et de modifier des mesures et des programmes. Le CSLP doit donc faire partie intégrante du processus de préparation du budget national et des pratiques respectées dans la formulation des mesures et des programmes. C'est aussi la raison pour laquelle bon nombre de pays ont logé l'organe exécutif du DSRP au niveau du ministère en charge du budget national.

2.2 Approche pour des Moyens d'existence durables (AMED) et lutte contre pauvreté

L'Approche des moyens d'existence durables (AMED) est celle adoptée par le Programme pour les Moyens d'Existence Durables dans la Pêche en Afrique de l'Ouest (PMEDP). L'AMED « *vise à aider les gens à obtenir des améliorations durables de leurs conditions de vie, ces améliorations étant mesurées au moyen d'indicateurs de pauvreté qu'eux-mêmes définissent²* ». Elle repose de ce fait sur les principes suivants :

² Extrait de la note de DFID (décembre 1999) Toile de Fond : Moyens d'existence durables et élimination de la pauvreté.

- Elle est **centrée sur les gens** ;
- Elle est **sensible et participative** ;
- Elle est **stratifiée**, c'est à dire intervenant à différents niveaux complémentaires à la fois ;
- Elle est **menée en partenariat**, c'est faisant appel à la fois aux capacités et compétences des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile ;
- Elle est **pérenne** ;
- Elle est **dynamique**

L'AMED vise de façon explicite la réduction de la pauvreté. Elle peut être utilisée à l'identification, l'élaboration et l'évaluation de projets et programmes, à la réévaluation des activités en cours, et à l'alimentation de réflexions stratégiques. C'est pourquoi le choix du PMEDP d'analyser les démarches DSRP en cours dans les pays afin de définir mesures appropriées d'appui pour la réduction de la pauvreté dans la pêche artisanale s'avère très judicieux et harmonieux.

2.3 Implications opérationnelles de l'AMED pour l'analyse des stratégies de réduction de pauvreté des travailleurs de la pêche

2.3.1 Analyse des DSRP à la lumière de l'approche des moyens d'existence durable

Le contenu de l'approche AMED peut être utilisé comme cadre normatif pour évaluer les stratégies de réduction de la pauvreté au regard du secteur de la pêche. Ainsi nous définissons dans la suite un cadre d'analyse des DSRP qui repose sur 3 entrées : les processus d'élaboration et l'implication des travailleurs de la pêche ; l'analyse de la situation de pauvreté des communautés de pêche ; et les leviers d'actions retenus pour réduire la pauvreté des travailleurs de la pêche. Le tableau 2 présente la manière dont le cadre sera utilisé.

Tableau 1 : AMED appliquée à l'analyse des DSRP

AMED	Cadre normatif
Le processus d'élaboration du DSRP, notamment, l'implication des travailleurs de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Résumé du processus - Analyse critique - Examen du niveau d'implication des acteurs du secteur de la pêche, notamment travailleurs de la pêche
L'analyse de la situation de pauvreté des communautés de pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de l'analyse du contexte de vulnérabilité - Examen de l'analyse des atouts en terme de capital des travailleurs de la pêche - Examen de l'analyse des structures et processus de transformation - Examen de l'analyse des stratégies des moyens d'existence - Examen de l'analyse des résultats des moyens d'existence
Les leviers d'actions pour réduire la pauvreté des travailleurs de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de la stratégie en matière de soutien pour le développement des atouts - Examen de la stratégie en matière de soutien à l'amélioration des structures et processus de transformation - Examen de la stratégie en matière de soutien pour réduire les effets de l'environnement - Examen de la stratégie en matière de soutien aux moyens d'existence

Même si pour chaque DSRP étudié, les différents éléments du cadre normatif du tableau 2 ne

sont pas toujours systématiquement examinés, le document est globalement examiné en référence avec ce cadre.

2.3.2 Les recommandations opérationnelles pour l'appui du PMEDP

L'appui du PMEDP pourra concerner l'affinement du DSRP et l'appui aux mécanismes de mise en œuvre.

- **L'appui à l'affinement du DSRP**

La pertinence d'un tel appui dépendra du stade où se trouve le pays dans le processus de formulation. Le cas échéant, un tel appui viserait une meilleure intégration des problématiques de pauvreté des communautés de pêche dans le DSRP. De façon plus spécifique, un tel appui devrait concerner aussi bien l'analyse de la situation de pauvreté des communautés de pêche, que l'élaboration de stratégies, conformément à l'approche ci-dessus décrite.

- **L'appui aux mécanismes de mise en œuvre**

Les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et les budget-programmes annuels (BPA) constituent les mécanismes institutionnels à travers lesquels les états coordonnent la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté.

Dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, chaque secteur élabore un cadre de dépenses à moyen terme (3 ans en général), dans lequel il fixe des objectifs sectoriels, avec des indicateurs de résultats, opère des choix quant aux interventions à mettre en œuvre pour réaliser ces résultats, et élabore un budget conséquent. Chaque année le cadre de dépenses à moyen terme est traduit en un budget-programme annuel qui présente les résultats à réaliser pour l'année, ainsi que les dépenses nécessaires.

Les CDMT constituent l'instrument de politique et de gestion des finances publiques qui détermine les orientations du DSRP dans les différents secteurs. Les CDMT sont par principe flexibles, et le cas échéant, ils peuvent être révisés, ce qui est plus difficile pour le DSRP lui-même, lorsqu'il est adopté.

Dans tous les cas, chaque année, le secteur de la pêche aura à élaborer un budget programme annuel. Parfois, il s'agit d'une contribution au budget-programme annuel du secteur agricole ou d'un autre secteur dans lequel le pays intègre la pêche. L'élaboration du BPA offrira toujours une occasion que le PMEDP pourra saisir, pour aider le secteur de la pêche à affiner, le cas échéant, l'analyse de la problématique de pauvreté des communautés de pêche, et à opérer un choix quant aux leviers à actionner pour réduire la pauvreté des travailleurs de la pêche. C'est à cette occasion surtout que pourra être utilisée l'AMED ci-dessus résumée.

Dans certains cas, les plans d'action élaborés par les départements sectoriels ou les gouvernements locaux peuvent constituer le levier d'action adéquat.

**DEUXIEME PARTIE :
ANALYSE ET
RECOMMANDATIONS
GENERALES POUR
L'ENSEMBLE DES PAYS**

3. ANALYSE DES DSRP A LA LUMIERE DE L'AMED

3.1 Le point sur les processus d'élaboration et l'implication des acteurs de la pêche

3.1.1 Le point sur les processus d'élaboration et/ou de mise en œuvre des DSRP dans les différents pays

La question d'intérêt ici est de savoir à quel stade se trouve chacun des pays dans le processus d'élaboration et/ou de mise en œuvre du DSRP. A ce sujet, le tableau 2 présente la synthèse des réponses au questionnaire adressé aux UCN concernant le niveau atteint dans le processus de planification de DSRP, corrigé avec les données des DSRP disponibles pour les autres pays. On distingue trois niveaux, le niveau initial correspondant à la phase préparatoire du DSRP intermédiaire, le niveau couvrant la mise en œuvre du DSRP intérimaire à l'élaboration du DSRP définitif et le niveau supérieur avec la mise en œuvre du DSRP définitif et ses instruments et organes de pilotages. Le tableau 3 propose une autre classification des pays selon une structuration du processus DSRP en quatre stades progressifs. Les pays sont classés selon le stade auquel ils se trouvent à une date donnée, et pour chaque stade, les possibilités d'intervention pour le PMEDP sont présentées.

Le dépouillement et l'analyse des 13 réponses au questionnaire adressé aux UCN sur la prise en compte de la pêche artisanale dans les démarches DSRP au niveau des pays (cf annexe 2), montrent que la plupart des pays en sont à la mise en œuvre du DSRP Intérimaire et sont entrain de préparer le DSRP définitif. Le Burkina Faso serait au début de la mise en œuvre de son DSRP définitif, alors que le Togo et le Nigéria sont encore au stade initial d'élaboration du DSRP intérimaire. Par rapport à la participation des acteurs du secteur de la pêche artisanale, les réponses montrent que dans 7 pays sur 13, les autorités du secteur ont été impliquées, et des concertations ont eu lieu avec les groupes de travailleurs de la pêche. Ces pays sont : Cameroun, Gambie, Ghana, Mali, Mauritanie, Nigéria et Sierra Léone.

3.1.2 Appréciation du degré d'implication des acteurs du secteur pêche

De façon générale, les pays ont décrit un processus de préparation du DSRP jalonné de travail d'expertise et de consultations des acteurs à divers niveaux, y compris les acteurs à la base. Dans la plupart des cas, les documents consultés ne mentionnent pas explicitement la participation des acteurs du secteur de la pêche, mais on peut supposer, à juste titre, qu'ils ont probablement été touchés par l'une ou l'autre des consultations des organisations professionnelles agricoles ou corporatistes agricoles.

En outre, comme on le verra ci-dessous, les DSRP accordent peu d'attention à la pauvreté des communautés de pêche, aussi bien dans leur analyse diagnostic que dans les orientations stratégiques et actions prioritaires retenues.

Nous devons en conclure que, si les acteurs du secteur de la pêche ont été impliqués, ils n'ont généralement pas pu faire valoir leurs points de vue. En tout cas, force est de constater que bien souvent ceux-ci n'ont pas été retenus comme priorité par les décideurs. Il importe donc de réfléchir à la manière dont il faut impliquer ces acteurs dans le futur, pour garantir l'effectivité de la prise en compte de la pauvreté des travailleurs de la pêche dans les DSRP. A ce sujet, deux éléments importants sont alors à prendre en compte :

- Les mécanismes de représentation des acteurs dans le processus : la représentation des

organisations à la base des communautés de pêches ; la représentation des administrations en charge de la pêche.

- L'élaboration de documents contributifs spécifiques par les administrations des pêches et organisations des travailleurs de la pêche : l'appui aux acteurs du secteur de la pêche pour la préparation adéquate de leur contribution au DSRP devrait permettre à ceux-ci de mieux faire valoir leurs problèmes et approches de solution.

Tableau 2 : Répartition des pays selon le niveau de planification DSRP

DSRP-I non élaboré	DSRP-Intérimaire élaboré et mis en oeuvre	DSRP définitif élaboré et mis en oeuvre
Nigéria	Bénin	Burkina Faso
Togo	Cameroun	Niger
a	Congo	Cap Vert
	Cote d'Ivoire	Sénégal
	Gambie	Guinée
	Ghana	
	Guinée Bissau	
	Mali	
	Mauritanie	
	Sierra Leone	
	Tchad	

Tableau 3 : Stades dans le processus d'élaboration du DSRP, et besoins en appui envisageables par pays

Stade du processus	Pays	Date probable	Besoins d'appui envisageables
'Stade 1' Elaboration en cours du DSRP : début du processus	Nigeria	2002	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'affinement des mécanismes de représentation des administrations chargées et des travailleurs de la pêche, dans le processus DSRP - Appui à l'élaboration des documents contributifs du secteur de la pêche aux DSRP - Appui à l'intégration de la pêche dans les cadres de dépense à moyen terme et budgets programmes annuels - Appui à l'élaboration et mise en œuvre des stratégies sectorielles pour le secteur de la pêche.
	Sierra Leone	2002	
	Togo	2002-2003	
'Stade 2' Processus DSRP quasiment bouclé	Bénin	Juin 2002	<ul style="list-style-type: none"> - Les cadres de dépenses à moyen terme et les budgets-programmes annuels du secteur de la pêche - Appui à l'élaboration et la mise en œuvre de documents de stratégie sectorielle de réduction de la pauvreté
	Congo Brazzaville	2002	
	Côte d'Ivoire	2002	
	Ghana	Janvier 2002	
	Tchad	2001	
'Stade 3' Mise en œuvre du DSRP lancée	Burkina	Depuis 2000	<ul style="list-style-type: none"> - Appui pour introduire des ajustements dans le cadre de dépenses à moyen terme et les budgets programmes annuels - Appui à l'élaboration de documents de stratégies sectorielles
	Cameroun	Novembre 2001	
	Mali	2002	
	Mauritanie	2001	
	Sénégal	2002	
	Niger	2002	
'Stade 4' Transition entre la fin d'une phase et la préparation d'une nouvelle phase du DSRP	Cap Vert	2002	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'affinement des mécanismes de représentation des administrations chargées et des travailleurs de la pêche dans le processus DSRP - Appui à l'élaboration des documents contributifs du secteur de la pêche aux DSRP - Appui à l'élaboration et mise en œuvre des stratégies sectorielles pour le secteur de la pêche.
	Gambie	2002	
	Guinée	juillet 2002	

3.2 Evaluation du degré d'intégration des problématiques de lutte contre la pauvreté des communautés de pêche

3.2.1 Appréciation de la qualité de l'analyse de la situation de pauvreté des communautés de pêche

De façon générale, même si dans certains cas (rares) les pays mentionnent l'approche des moyens d'existence durables, l'analyse diagnostic de la pauvreté telle que présentée dans les DSRP, n'explore pas de façon systématique et approfondie, les facteurs déterminants tels que le propose l'AMED. Les DSRP auraient gagné en qualité, si une démarche systémique était utilisée dans l'exploration des facteurs déterminants de la pauvreté, puis des leviers d'actions à mettre en œuvre.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne la pauvreté des communautés de pêche, dans la plupart des cas, les DSRP n'en font pas une analyse spécifique.

En relation avec l'analyse des facteurs déterminants, les catégories de facteurs proposés par l'AMED, sont explorés de façon plutôt éparse, et pour certains facteurs, l'analyse reste superficielle. Ainsi, le contexte de vulnérabilité des pauvres est évoqué dans la plupart des DSRP, mais la vulnérabilité des travailleurs de la pêche ne fait l'objet d'une analyse spécifique dans quasiment aucun cas. L'analyse des atouts des pauvres en terme de capital n'est pas faite de façon systématique et cohérente. Quant à l'analyse des structures et processus de transformation, les pays y ont consacré beaucoup d'efforts, mais là aussi, on sent visiblement le manque d'un support méthodologique permettant d'imprimer le niveau de rigueur nécessaire pour aboutir à l'identification de leviers d'action adéquats. Les mêmes commentaires sont à formuler sur l'analyse des stratégies des moyens d'existence et des résultats des moyens d'existence.

Au total, l'analyse de la pauvreté des travailleurs de la pêche est quasiment absente dans les DSRP. L'analyse des facteurs déterminants de la pauvreté en général est faite, mais le manque d'une approche méthodologique rigoureuse n'a pas permis d'aboutir à des leviers d'action en adéquation avec la problématique. On a plutôt l'impression que les orientations stratégiques dérivent d'un 'shopping-liste', marqué à quelques rares exceptions près, par l'absence remarquable des considérations relatives aux pêches, même dans les pays où visiblement la pêche devrait recevoir une certaine priorité.

3.2.2 Appréciation des leviers d'actions envisagés pour lutter contre la pauvreté des travailleurs de la pêche

Le soutien au développement des atouts et le soutien à l'amélioration des structures et processus de transformation constituent les deux leviers prioritaires proposés par l'AMED. La plupart des pays ont retenu de nombreuses orientations stratégiques et actions prioritaires qui relèvent de ces deux leviers prioritaires. Mais si l'on n'y prend garde, ces actions pourraient ne pas se conjuguer pour créer la synergie nécessaire pour la production des résultats escomptés. La réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche n'ayant pas fait l'objet d'un diagnostic et d'une attention particulière, ce risque est encore plus grand dans ce domaine.

Le soutien pour réduire les effets de l'environnement et le soutien aux moyens d'existence constituent les leviers auxiliaires prônés par l'AMED. En ce qui concerne les effets néfastes de l'environnement qui rendent les travailleurs des pêches vulnérables, l'analyse du contexte de vulnérabilité ayant été occultée dans la majorité des cas, le soutien pour réduire ces effets reste un peu sous-dimensionné dans les orientations stratégiques. Quant au soutien pour l'amélioration des moyens d'existence, la plupart des pays prévoient une bonne gamme d'actions, mais si l'on n'y prend garde, celles-ci pourraient ne pas bénéficier spécifiquement aux travailleurs de la pêche

3.2.3 Catégorisation des pays selon le poids accordé à la pêche dans le DSRP

Nous avons établi quatre catégories de pays, selon le poids accordé à la pêche dans le DSRP. Le tableau 4 présente ces catégories, avec la liste des pays correspondant. Il est important de préciser ici, qu'il ne s'agit pas de l'importance de la pêche pour l'économie ou certaines couches de la population du pays, mais du poids accordé à ce secteur dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Tableau 4 : Catégorisation des pays selon le poids accordé à la pêche dans le DSRP

Catégorie	Poids accordé à la pêche dans le DSRP	Nombre de pays	Liste de pays
1	La pêche est quasiment occultée dans le DSRP	9	Burkina, Congo Brazzaville, Gambie, Mali, Sierra Leone, Tchad, Togo, Niger
2	La pêche est juste mentionnée en relation avec le secteur agricole ou le secteur de l'eau, mais ne fait pas l'objet d'un diagnostic et d'orientations stratégiques spécifiques	5	Bénin, Cap Vert, Cameroun, Nigeria, Côte d'Ivoire
3	La pêche reçoit une certaine priorité, la pauvreté des travailleurs de la pêche faisant l'objet d'un diagnostic et/ou d'orientations stratégiques spécifiques	2	Ghana, Sénégal
4	La pêche est considérée comme un secteur prioritaire, la pauvreté des travailleurs de la pêche faisant l'objet d'un diagnostic poussé, et d'orientations stratégiques appréciables, avec des actions prioritaires	2	Guinée, Mauritanie ³

Au total le groupe des pays ayant quasiment occulté la pêche dans leur stratégie de réduction de la pauvreté compte 9 pays. Vient ensuite un autre groupe de 5 pays qui ne mentionne la pêche qu'en relation avec un autre secteur, sans lui accorder une importance spécifique. Les pays qui accordent une priorité à la pêche sont finalement peu nombreux. Il s'agit de la Guinée, de la Mauritanie, du Sénégal, et dans une moindre mesure le Ghana.

3.3 Conclusions générales pour l'ensemble des pays

Au terme de cette analyse les grandes conclusions se dégagent :

- La plupart des pays décrivent un processus participatif de préparation du DSRP, et, même si nous n'avons pas souvent la preuve formelle de l'ouverture de ces processus aux acteurs du secteur de la pêche, on peut présumer qu'ils y ont pris part d'une manière ou d'une autre, selon les différents pays et notamment lors de consultations populaires régionales dans les pays où il y a des communautés de pêcheurs côtiers.
- Toutefois, dans la plupart des cas, il faut questionner les mécanismes de contribution des acteurs du secteur de la pêche au DSRP, le résultat final étant que la pêche reçoit peu d'attention aussi bien dans le diagnostic que dans les orientations stratégiques retenues.
- En ce qui concerne l'analyse diagnostic, nombre des facteurs déterminants proposés par

³ En Mauritanie, il s'agit surtout de la pêche industrielle qui est source de rente importante pour l'Etat. Les populations pauvres sont donc peu concernées

l'AMED sont explorés, mais pas dans une démarche systématique, ni dans une vision systémique. La pauvreté des travailleurs de la pêche a rarement fait l'objet d'une analyse spécifique.

- Tout cela aura des conséquences sur les orientations stratégiques et actions prioritaires retenues par les différents pays. Dans la plupart des cas, ces actions concernent l'un ou l'autre des leviers proposés par l'AMED, mais ici aussi, la démarche systématique et la vision systémique proposée par l'AMED auraient permis une meilleure adéquation des solutions proposées, et une meilleure synergie entre elles.
- Seuls quelques rares pays ont retenu des orientations stratégiques et actions prioritaires spécifiques au secteur de la pêche. Mais même dans ces cas, ces orientations et actions ne sont pas forcément focalisées sur la réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche, même si de toute évidence, elles devraient y contribuer sensiblement.
- Toutefois, nombre des actions retenues de façon générale par les DSRP, peuvent être bénéfiques pour les travailleurs de la pêche, mais ceux-ci n'ayant généralement pas fait l'objet d'une préoccupation spécifique, si l'on n'y prend garde, elles pourraient ne pas être orientées en leur direction.

3.4 Pistes d'actions possibles pour le PMEDP

3.4.1 Appui envisageable selon les stades auxquels se trouvent les processus de DSRP

Le tableau 3 présente les stades auxquels sont les différents pays dans l'élaboration de leur DSRP au moment où nous préparons ce rapport, ainsi que le type d'appui que le PMEDP pourrait envisager de leur apporter dans les mois prochains.

3.4.2 Appui envisageable selon le poids accordé à la pêche dans le DSRP

- **Pays classés dans les catégories 1 et 2**

Il s'agit donc des pays dont le DSRP occulte quasiment la pêche ou s'y réfère sans y accorder une quelconque priorité. Pour ces pays, on peut proposer les éléments d'appui suivants :

Faire un exercice d'appréciation de l'importance à accorder à la pêche dans le DSRP.

Plusieurs cas de figures peuvent se présenter :

- Il se pourrait que la pêche soit une activité marginale dans le pays, en raison de l'inexistence de ressources halieutiques. Ce type de pays est plutôt rare dans la liste qui nous été communiquée. Même le Burkina est traversé par quelques rivières, de même qu'avec la réalisation des barrages hydro-électriques et de nombreux barrages hydro- agricoles, le pays a amélioré son potentiel en ressources halieutiques. Il faut donc examiner la possibilité de valoriser des ressources non soupçonnées. Si de telles possibilités existent, le pays passe au moins dans la catégorie 3. Le cas échéant, il faut admettre le fait que la pêche ne reçoive pas une priorité dans le DSRP.
- La pêche constitue un sous-secteur relativement important ou très important, en raison de l'existence de communautés de pêche, et/ou de ressources que l'on peut valoriser. Dans ce cas, il convient d'accorder au sous-secteur la place qui lui revient dans le DSRP. Cela signifie qu'il faut procéder à une revue du diagnostic de la pauvreté des travailleurs de la pêche et de la stratégie du sous-secteur. Le pays est alors classé dans les catégories 3 ou 4.

Mettre en place un appui conséquent

Selon les résultats de l'appréciation de l'importance à accorder à la pêche, le PMEDP pourra concevoir le type d'appui à apporter au pays, conformément aux propositions formulées ci-après pour les pays de catégories 3 et 4.

- **Pays classés dans les catégories 3 et 4**

Ce sont les pays qui ont déjà accordé une priorité plus ou moins grande à la pêche dans leur DSRP. Selon le cas les mécanismes d'appui suivants sont à explorer :

- Affiner le diagnostic de la pauvreté de pêche et la stratégie de réduction de la pauvreté pour le sous-secteur, en utilisant le cadre méthodologique AMED décrit ci-dessus. L'utilisation de l'AMED devrait permettre une analyse plus systémique et plus fine de la problématique, et une meilleure identification des leviers d'action sur lesquels il faut jouer.
- Utiliser alors les mécanismes opérationnels du pays (cadre de dépenses à moyen terme, budget-programmes annuels, plan d'action régional, etc.) pour assurer la planification de la mise en œuvre des orientations stratégiques et actions prioritaires retenues.
- Fournir un appui technique à l'utilisation effective de l'AMED dans la mise en œuvre et le suivi des orientations stratégiques et actions ainsi retenues.

3.4.3 Quelle stratégie pour le PMEDP

Dans cette section, nous allons explorer la manière dont le PMEDP peut fournir l'appui requis aux différents pays concernés.

La stratégie proposée repose sur l'appui aux pays pour l'utilisation de l'AMED, à travers deux mécanismes d'action : la formation, et l'appui technique à quelques pays d'intérêt.

- **La formation des acteurs**

Elle peut passer par, l'élaboration de manuels de référence et l'organisation d'ateliers de formation sur l'utilisation de l'AMED pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche.

L'élaboration de manuels de référence

L'analyse faite des DSRP révèle un besoin d'outillage dans les domaines suivants :

- Diagnostic de la pauvreté des travailleurs de la pêche : comment explorer de façon systématique et dans une vision systémique, les différentes catégories de facteurs de pauvreté ?
- Elaboration des orientations stratégiques pour la réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche : comment identifier les leviers d'actions pertinents ?
- Formulation des actions à mettre en œuvre : quelles sont les expériences en matière de formulation d'actions synergiques pour concrétiser les orientations stratégiques retenues pour la réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche ?
- Utilisation des mécanismes institutionnels nationaux appropriés : quels sont les mécanismes institutionnels (organisationnel, financier, instrument de planification, etc.), et comment les exploiter ?

Le PMEDP rendrait service aux pays, en élaborant un ou plusieurs ouvrages qui éclairent et

guident les acteurs nationaux dans le cheminement à entreprendre pour relever les défis ci-dessus formulés. Les institutions de l'Etat, les structures non gouvernementales, les bureaux d'études nationaux, et les représentants des travailleurs de la pêche trouveraient en ces ouvrages un paquet d'outils opérationnels.

L'organisation d'un premier atelier de formation et d'analyse de l'intégration de la pêche dans les DSRP

Le PMEDP a déjà prévu un panel d'experts au cours du dernier trimestre 2002, précisément du 03 au 05 novembre 2002, auquel seront invités des experts de 10 pays⁴ concernés par le programme. Au vu de l'analyse faite des DSRP, nous proposons les orientations suivantes pour renforcer le contenu déjà prévu de cet atelier :

Objectif

Vu les objectifs prévus par le PMEDP pour les panels d'experts qu'il prévoit d'organiser, nous proposons de mettre l'accent sur les objectifs suivants :

- Faire découvrir aux participants l'AMED, comme une approche pouvant les aider à mieux cerner la pauvreté des travailleurs de la pêche dans le DSRP.
- Amener les participants à faire une analyse critique de l'intégration de la pêche dans leur DSRP, à la lumière l'AMED.
- Amener chaque pays à dégager les besoins d'ajustement ou de renforcement, et à identifier les mécanismes institutionnels par lesquels ils peuvent être comblés.
- Amener chaque pays à identifier le cas échéant, les besoins en appui à apporter par le PMEDP.

Préparation de l'atelier

- Au niveau du PMEDP, il s'agira d'accomplir les tâches suivantes :
 - Préparer la présentation motivée de l'AMED aux participants, comme outil pouvant les aider à mieux cerner la réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche. Cette préparation peut inclure l'élaboration d'un premier manuel didactique spécifiquement conçu, qui servira de base aux travaux de l'atelier. L'agenda de l'atelier devrait alors accorder une priorité à cette activité, et lui réserver suffisamment de temps,
 - Assister les pays dans la préparation de l'atelier, en leur proposant des directives et une assistance adéquate dans ce but. Les directives devraient clarifier les tâches préparatoires au niveau des pays.
- Au niveau des pays, les tâches préparatoires suivantes sont à recommander :
 - Faire le point détaillé du processus DSRP, et du stade où le pays en est dans ce processus. Evaluer les opportunités encore existantes pour l'intégration de la pêche : intégration dans le document principal et/ou intégration dans les outils de planification annuelle et pluriannuelle tels que les cadres de dépenses à moyen terme ou les budgets-programmes annuels ; et/ou intégration dans des documents sectoriels, ou plan d'action des gouvernements, ...
 - Prendre l'information exacte sur le mécanisme institutionnel régissant l'élaboration du DSRP (cadre organisationnel, instruments de planification nationale, sectorielle, régionale, mécanismes de budgétisation, etc.). Analyser le lien avec le secteur de la pêche : comment le secteur de la pêche est lié à ces mécanismes institutionnels ? Comment peut-il les exploiter au mieux ?

⁴ Pour les pays francophones : Congo – Cote d'Ivoire – Guinée – Mauritanie et Sao-Tomé
Pour les pays anglophones : Libéria – Sierra-Leone – Gambie – Ghana et Nigéria

- Analyser la représentation des acteurs du secteur de la pêche dans le processus d'élaboration du DSRP : représentants, modalités de participation, préparation de documents spécifiques
- Apprécier l'analyse de la pauvreté des travailleurs de la pêche, à la lumière des catégories de facteurs proposées par l'AMED
- Appréciation des leviers d'actions à la lumière des types de levier proposés par l'AMED.

L'atelier

Au cours de l'atelier, il s'agira dans un premier temps d'amener les pays à mieux cerner l'utilisation de l'AMED dans le domaine des politiques et stratégies, notamment en matière de stratégie de réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche. Sur cette base, les pays peuvent travailler à améliorer le travail préparatoire d'analyse de leur DSRP qu'ils ont réalisé. Ils pourront bénéficier de l'appui des organisateurs dans ce cadre. Ils vont surtout en déduire les ajustements et/ou mesures de renforcement à mettre en place dans leur cas spécifique, les mécanismes institutionnels par lesquels il faut le faire, bref, aboutir à une stratégie post-atelier. Enfin, ils pourront discuter avec le programme le type d'appui qui pourra leur être apporté.

L'organisation d'autres ateliers

Les ateliers suivants devraient se concentrer plutôt sur la mise en œuvre et le monitoring des stratégies de réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche, en utilisant l'AMED. Mais si le besoin se fait sentir, on pourrait continuer à mettre l'accent sur l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté, notamment pour les pays qui sont au stade d'élaboration ou de renouvellement de leur DSRP.

• L'appui aux Pays

La catégorisation évolutive comme base pour le suivi des pays

Le PMEDP gagnerait à actualiser périodiquement la catégorisation des pays, selon le stade auquel ils se trouvent dans leur DSRP (voir tableau 3), et selon le niveau de priorité accordé à la pêche (voir tableau 4). Cela devrait permettre d'adapter le type d'appui à apporter à chaque pays, selon son évolution au fil du temps.

Le suivi des pays individuels par le programme

La question pertinente ici est de savoir quelle est la meilleure manière pour le programme de mettre en place un processus d'appui continu et évolutif pour chaque pays jugé prioritaire. Sans prétendre répondre à cette question, la mission invite le PMEDP à réfléchir à la faisabilité d'une approche basée sur le suivi d'un paquet raisonnable de pays par un cadre désigné du programme. Chaque cadre ainsi désigné aurait alors la responsabilité d'appuyer les processus DSRP dans les pays concernés. Cette approche aura l'avantage d'une continuité dans le suivi.

Le contenu de l'appui

Comme déjà mentionné, le contenu de l'appui devrait dépendre du stade auquel se trouve le pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de son DSRP, et de l'importance accordée à la pêche. Mais pour l'essentiel, on pourrait distinguer ici deux types d'appui : l'appui à l'élaboration et mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, et l'appui à des programmes de terrain, en relation ou non avec les stratégies de réduction de la pauvreté.

L'appui à l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté des communautés de pêche

Le but est de permettre au pays bénéficiaire d'affiner la prise en compte de la pêche dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté. Les institutions coordinatrices des processus

DSRP, ainsi que les administrations chargées des pêches constituent donc les portes d'entrée. C'est pourquoi, il est important que, pour chaque pays bénéficiaire de ce type d'appui, le PMEDP puisse connaître les mécanismes institutionnels d'élaboration des DSRP, ainsi que l'agenda.

L'appui peut concerner les éléments suivants :

- Amener le pays à évaluer l'importance relative de la pêche, et le cas échéant, à retenir le principe de l'élaboration d'une stratégie sectorielle.
- Amener le pays à retenir le principe de l'utilisation entre autres de l'AMED pour la stratégie du sous-secteur de la pêche.
- Identifier les moyens par lesquels l'expertise nationale peut-être formée à l'utilisation de cette approche.
- Les membres de l'équipe du programme effectuent des visites d'appui - conseils dans les pays concernés, avec ou sans l'expertise externe.
- Au besoin, et selon l'importance de la pêche, et les moyens disponibles, une expertise externe (sous-régionale pour minimiser les coûts) est commise pour fournir un appui direct au pays.

L'appui à la mise en œuvre des programmes / projets de terrain

Ce type d'appui est aussi d'ordre méthodologique et concernerait l'assistance technique pour la mise en œuvre des programmes / projets sur le terrain, en les inspirant de l'approche des moyens d'existence durable.

**TROISIEME PARTIE :
ANALYSE ET
RECOMMANDATIONS
PAR PAYS**

4. ANALYSE SYNTHETIQUE ET RECOMMANDATIONS PAR PAYS

4.1 Le Bénin

4.1.1 Le point sur le processus et l'implication des acteurs de la pêche

L'analyse de l'avant projet de DSRP (2002-2004), publié en juin 2002, amène à dresser les constats suivants :

Mise en place d'un cadre institutionnel : la Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (CNDLP), réunissant aussi bien l'administration publique que des structures spécialisées, des représentants de la société civile dont les ONG, et les partenaires au développement. Le CNDLP a coordonné l'élaboration du DSRP.

Deux séries de concertations locales ont été menées au niveau départemental, et leurs résultats ont inspiré le diagnostic et les orientations stratégiques retenues. La première série a permis d'élaborer l'avant-projet du DSRP et la seconde série de concertations a offert aux populations l'occasion de vérifier si leurs préoccupations majeures ont été prises en compte.

Les participants de la société civile à ces concertations sont les démembrés locaux des structures civiles membres de la CNDLP. Parmi celles-ci une liste d'organisations à caractère communautaire, et de type groupements de producteurs agricoles, est mentionnée, mais aucune référence spécifique n'est faite à des représentants des communautés de pêche. Cependant, des organisations de pêcheurs figuraient fort probablement parmi les organisations à la base impliquées dans les différentes régions.

Les concertations départementales ont duré 3 jours dans chaque département et ont permis de soumettre à la critique des populations les stratégies ou documents sectoriels en cours d'élaboration. Celles-ci ont ainsi pu exprimer pour chaque secteur leurs préoccupations majeures et proposer leurs visions alternatives de solution.

Des concertations ont été menées aussi au niveau central, au sein de l'administration, avec la société civile, les partenaires au développement, et les institutions représentant le peuple.

En juin 2002, le résultat du processus est la publication de l'avant projet de DSRP, dont le tome 1 porte sur le diagnostic et les stratégies.

4.1.2 Le degré d'intégration des problématiques de lutte contre la pauvreté dans la pêche

- **La pêche dans l'économie béninoise**

La remarque fondamentale ici est que le DSRP ne considère pas le sous-secteur de la pêche comme un secteur stratégique auquel une attention particulière est accordée dans le cadre de la stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté. Pourtant, le pays est doté de ressources halieutiques exploitées par des populations qui vivent quasi-exclusivement de la pêche, notamment dans le Sud, et dont le contexte de vulnérabilité s'aggrave au fil des années. En outre une grande partie de la population des grandes agglomérations urbaines, notamment les pauvres dépendent des ressources halieutiques pour leur approvisionnement en protéines animales.

- **Appréciation de l'analyse de la pauvreté des communautés de pêche**

Le diagnostic de pauvreté tel que présenté dans le DSRP (sous-chapitre 2.3) ne mentionne pas la

pauvreté des travailleurs de la pêche de façon spécifique. Par exemple, les catégories sociales citées comme les plus touchées par la pauvreté en milieu rural sont : les femmes et artisans du monde rural, les agriculteurs sans terre et les habitants des zones enclavées, les enfants et les filles en situation difficile, les jeunes déscolarisés ou sans emploi, les personnes handicapées ou âgées et sans soutien. L'occultation des travailleurs de la pêche dans cette liste, est d'autant plus significative que le document mentionne qu'une attention particulière sera accordée aux groupes sociaux mentionnés dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

Dans la section 2.3.3, quatre déterminants de la pauvreté au Bénin sont mentionnés : la grande taille des ménages, l'âge du chef de ménage, le genre du chef de ménage ; le faible niveau d'instruction. On le voit bien ces déterminants ne sont pas exactement ceux de notre cadre normatif (AMED) d'analyse de la situation de pauvreté.

Toutefois, il est intéressant de constater que les concertations départementales ont permis aux populations d'identifier les facteurs suivants comme les principales causes déterminant la pauvreté dans leurs localités : le manque de moyens financiers propres et l'accès difficile aux micro-crédits ; les problèmes fonciers plus accentués dans les départements du Sud ; l'enclavement de certaines localités ; les techniques et outils de production agricole et halieutique inadaptés ; les pesanteurs socio-culturelles ; l'accès difficile à l'eau potable et aux soins de santé primaire ; l'ensablement et l'appauvrissement des cours d'eau ; l'exode des jeunes ; l'analphabétisme et la déperdition scolaire ; la faiblesse de l'encadrement et de l'équipement des populations rurales ; la dégradation de l'environnement ; le faible développement des activités génératrices de revenus ; l'insuffisance des programmes d'insertion des handicapés et de prise en charge des personnes âgées, ou malades du SIDA et du paludisme. Ces facteurs correspondent bien à l'une et/ou l'autre des 5 composantes proposées par l'AMED pour analyser la situation de pauvreté. Ils sont certainement valables pour les communautés de pêche au Bénin.

- **Appréciation de la stratégie de réduction de la pauvreté des communautés de pêche**

Dans le DSRP, la pêche est considérée comme un sous-secteur du secteur agricole. A ce titre, l'objectif retenu est de favoriser l'émergence de la pêche industrielle et le développement durable de la pêche artisanale qui procure des revenus substantiels aux populations des régions dotées de cours d'eau. Les actions prévues portent notamment sur : l'élaboration et la mise en œuvre du code des pêches ; la sensibilisation des populations à l'utilisation d'instruments et de techniques de pêche, adaptés, accompagnée du renforcement des contrôles et des sanctions pour les contrevenants ; le désensablement des cours d'eau ; la promotion de la pisciculture.

De façon spécifique, l'accent n'est donc pas mis sur les deux leviers prioritaires et les deux leviers auxiliaires proposés par l'AMED pour réduire la pauvreté des communautés de pêche. Toutefois, de façon générale, la stratégie nationale propose un ensemble d'orientations faisant actionner ces leviers. Le défi consisterait donc à mettre en place des arrangements qui permettraient d'appliquer ces leviers au sous-secteur de la pêche, de façon plus spécifique.

4.1.3 Conclusions et recommandations

Le Bénin a publié en Juin 2002, l'avant projet de DSRP, lequel a passé à travers un processus participatif auquel ont probablement pris part des représentants des communautés et de l'administration des pêches, même s'il est difficile d'apprécier leur niveau de participation.

La pêche est considérée comme un sous-secteur du secteur agricole, et n'a pas été retenue comme un secteur stratégique auquel une attention particulière doit être accordée.

L'analyse de la situation de pauvreté ainsi que les stratégies retenues, ne dérivent pas spécifiquement de l'approche des moyens d'existence durables, même si bien des similitudes sont à signaler.

En ce qui concerne le sous-secteur de la pêche, l'utilisation de l'AMED devrait permettre de mieux cerner la problématique de réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche. Cela conduit aux recommandations suivantes pour le PMEDP :

Entamer les discussions avec l'administration des pêches et le Ministère de l'Agriculture pour mettre en place les arrangements institutionnels devant permettre de réajuster la prise en compte du sous-secteur de la pêche dans le cadre dépense à moyen terme et les budgets-programmes annuels du secteur agricole et rural.

- Affiner l'analyse du diagnostic en utilisant les 5 composantes proposées par le cadre méthodologique AMED.

Affiner la stratégie en la basant sur l'utilisation des leviers proposés par le cadre AMED.

4.2 Le Burkina Faso

4.2.1 Le point sur le processus et l'implication des acteurs de la pêche

Au Burkina Faso, le processus d'élaboration du cadre stratégique de réduction de la pauvreté s'est appuyé à la fois sur les travaux effectués par le gouvernement depuis l'adoption de la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) en 1995, et sur les résultats des concertations élargies dans chaque secteur d'activité. Il a été formellement initié en novembre 1999, et a comporté 4 niveaux de dialogue :

- Au sein de l'administration : tous les ministères ont été stimulés à contribuer à la réflexion ; un comité inter-ministériel a été constitué et structuré en 4 groupes thématiques (amélioration de la sphère économique ; développement des ressources humaines ; gestion des ressources naturelles ; meilleure gouvernance et coordination de l'aide). Placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, ce comité a travaillé de manière quasi-continue à l'amélioration du CSLP. Ensuite les documents de base élaborés ont fait l'objet de réunions techniques au sein de l'administration publique.
- Avec les institutions représentant le peuple : les deux chambres du parlement burkinabé et le Conseil Economique et Social ont apprécié le document.
- Avec les partenaires au développement, à travers des réunions et rencontres techniques.
- Avec la société civile et les autres acteurs de terrain, à travers deux ateliers régionaux organisés en février et mars 2000, et auxquels ont pris part de très nombreux responsables d'associations représentant un large échantillon de la société burkinabé.

Le résultat actuel est le document intitulé 'Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), dont la dernière version semble dater de l'année 2000.

En ce qui concerne la participation des travailleurs de la pêche, il est difficile à travers ce document d'en apprécier exactement le niveau de participation, au cours du processus.

4.2.2 La place accordée à la pêche dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)

- **La quasi - absence de la pêche dans le CSLP**

De façon générale, on note une quasi-absence de la pêche dans le CSLP du Burkina. Cela se justifie probablement par la faiblesse des ressources halieutiques et donc le caractère relativement

marginal de la pêche dans l'économie du Burkina. Pourtant, avec la réalisation de nombreux barrages hydro-agricoles, le pays semble avoir amélioré sensiblement son capital naturel en ressources halieutiques.

- **Appréciation de la prise en compte des communautés de pêche dans le CSLP**

Les travailleurs de la pêche ne figurent pas dans les groupes socio-économiques considérés comme pauvres. Le CSLP dans la section 2.3.3 mentionne les agriculteurs vivriers, les agriculteurs de rente, et les inactifs chômeurs comme les groupes socio-économiques montrant les plus fortes incidences de pauvreté. Le rapport mentionne d'ailleurs que la réduction de la pauvreté au Burkina passe obligatoirement par l'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs vivriers.

L'analyse de vulnérabilité (section 2.3.4) se réfère spécifiquement aux agriculteurs et éleveurs. L'agriculture et l'élevage sont cités comme les principales sources de la croissance économique, contribueraient pour près de 35% au PIB, et représenteraient 60% des exportations. Aucune référence n'est faite à la pêche.

La stratégie globale de réduction de la pauvreté (sous chapitre 4.2) dispose que 'les exportables de l'agriculture et de l'élevage seront les principaux générateurs de croissance (voir 4.2.1.3.1) pour l'économie burkinabé dans le moyen terme'. Pour ce faire la stratégie proposée s'appuie sur la professionnalisation du secteur : (i) une meilleure organisation des acteurs et des marchés ; (ii) l'amélioration de leurs capacités d'intervention ; (iii) l'assainissement de l'environnement économique dans lequel ils évoluent. Des stratégies spécifiques sont alors proposées pour le coton, les fruits et légumes, les cultures oléagineuses, et pour l'élevage. Aucune stratégie spécifique n'est décrite pour la pêche.

4.2.3 Conclusions et recommandations

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est prêt au Burkina et disponible depuis l'an 2000. La pêche est quasiment absente du CSLP. Cette situation est peut-être due au caractère marginal des ressources halieutiques et de la pêche dans le pays.

Les recommandations suivantes sont à formuler :

- Vérifier l'hypothèse selon laquelle la pêche est marginale dans le contexte socio-économique du Burkina
- Le cas échéant, évaluer la possibilité de renforcer la prise en compte de la pêche, à travers les mécanismes de planification à moyen terme et annuelle de la mise en œuvre du CSLP.
- Appuyer alors l'administration chargée des pêches à intégrer des éléments d'analyse et de stratégie conformément au cadre méthodologique AMED.

4.3 Le Cap Vert

4.3.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs du secteur de la pêche

Au Cap Vert, le Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP) fait partie intégrante du Plan National de Développement (PND). Apparemment, le PNLP a été conçu pour la période 1998-2002, et le cadre institutionnel régissant sa coordination et sa gestion se présente comme suit :

- Le Conseil des Ministres pour le Développement Social (CMDS)
- La Commission Nationale de Lutte contre la pauvreté (CNLP)
- L'Unité de Coordination du Programme, et
- Au niveau municipal, la Commission des Partenaires (CP).

Il est important ici de souligner que dans chaque municipalité, c'est la CP qui assure l'orientation et la coordination générale des Programmes Municipaux de Lutte contre la Pauvreté (PMLP). En fonction du contexte spécifique, cette commission intègre les conseils municipaux, les services déconcentrés, les ONG, les associations, les confessions religieuses, etc. L'Unité de Coordination Municipale constitue le noyau exécutif siégeant à la Mairie.

L'implication des acteurs du secteur de la pêche n'est pas explicite, mais on peut supposer que si le dispositif ci-dessus décrit fonctionne, le pays, étant insulaire, les problèmes liés à la pauvreté des travailleurs de la pêche devraient être intégrés de façon convenable.

4.3.2 Appréciation de la prise en compte de la pêche dans les orientations stratégiques et actions prioritaires

Il est étonnant que malgré le caractère insulaire du pays, le PNLN ne fasse pas une mention spécifique à la pêche, ni dans le diagnostic, ni dans les orientations stratégiques retenues. Cependant de nombreuses actions prévues relèvent des leviers proposés par l'AMED. En outre dans le cas spécifique du Cap Vert, les programmes municipaux de lutte contre la pauvreté constituent des instruments techniques importants, car c'est à ce niveau qu'est ancrée la mise en œuvre du PNLN. Dans ce cadre, un contrat-programme lie le gouvernement et chaque municipalité ou organisation de la société civile légalement constituée, pour le financement de projets d'investissements générateurs d'emplois dans différents domaines, particulièrement les activités génératrices de revenus et les micro-réalisations, les projets de haute intensité de main d'œuvre dans les secteurs sociaux et les infrastructures. Le micro-crédit favorise l'accès des pauvres au capital et aux moyens de production pour une plus grande intégration dans la vie économique locale. Le fonds d'appui aux initiatives locales (FIL) vise à stimuler le développement local, à travers l'appui aux initiatives des communautés pauvres pour un meilleur accès aux services essentiels et une plus grande participation des populations au processus de développement. Ce sont là les mécanismes opérationnels par lesquels un appui peut-être fourni pour une meilleure focalisation sur la réduction de la pauvreté des communautés de pêche. Le cas échéant, il ne faut pas exclure l'appui au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, pour élaboration ou l'ajustement de la stratégie de développement de la pêche, le but recherché étant une meilleure focalisation sur la pauvreté des communautés de pêche et les moyens d'existence durable.

Le Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale (PLPR) constitue un autre mécanisme intéressant. Financé par le FIDA, le PLPR est conçu en trois phases : 07/00 – 07/03 ; 07/03 – 07/06 ; 07/06 – 07-09). L'objectif est 'd'améliorer les conditions de vie des pauvres ruraux dans les zones d'intervention du programme, lesquelles devront être traduites en accès croissant et amélioré des pauvres aux services sociaux essentiels, comme l'eau, l'éducation/formation professionnelle, la santé et l'habitation, ainsi qu'aux facteurs de production et productivité dans les secteurs de l'agriculture, pêche, élevage, commerce informel, artisanat, industrie agro-alimentaire, pour satisfaire les opportunités de marchés émergentes.

L'examen rapide du rapport d'activités PLPR 2001 montre que le programme pourrait offrir des opportunités pour la réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche. Mais les actions concrètes dans ce domaine restent plutôt limitées. Cette première phase va prendre fin en juillet 2003, et d'autres phases sont prévues. C'est donc là un mécanisme important qui pourrait porter des leviers importants de réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche dans ce pays

insulaire.

4.3.3 Conclusions et recommandations

Le Cap Vert s'est doté d'un PNLP qui, si nos informations sont exactes, arrive à terme en 2002. La particularité de ce programme est qu'il est mis en œuvre à travers des programmes municipaux de lutte contre la pauvreté. En outre, le pays a initié un programme lutte contre la pauvreté rurale, conçue en 3 phases de trois ans, dont la première arrive à terme en juillet 2003.

Ce sont donc les perspectives de la deuxième phase du PNLP et des PMLP, et de la deuxième phase du PLPR qui constituent les mécanismes par lesquels on peut appuyer le pays à mieux cerner la pauvreté des communautés de pêche.

Il est donc à recommander au PMEDP, de suivre les processus de formulation qui se mettront en place en principe à partir de 2002, pour négocier la faisabilité d'un appui technique éventuel, calé sur l'approche AMED. Un tel appui sera très bénéfique, vu les leviers d'action déjà prévus au cours de la première phase, et le caractère très décentralisé du PNLP et du PLPR.

4.4 Le Cameroun

4.4.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs du secteur de la pêche

Dans le souci d'élaborer une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, largement appropriée par les acteurs concernés, le Gouvernement camerounais a opté pour une approche participative systématique. Le processus a été structuré comme suit :

- Organisation en janvier 2000, d'un séminaire atelier de lancement, regroupant des représentants des administrations publiques et parapubliques, des universités, des ONG et des bailleurs de fonds.
- Organisation en mars 2000, de missions chargées d'identifier les groupes à consulter dans les 10 provinces.
- Premières consultations participatives du 31 mars au 10 avril 2000, dans les 58 départements et auprès de 203 groupes représentant toutes les composantes de la société civile ainsi que les forces vives de la nation.
- Atelier national de présentation des résultats des consultations participatives en mai 2000.
- Elaboration du document intérimaire en août 2000.
- Deuxième phase des consultations participatives, préparation de la mise en place du réseau national de réduction de la pauvreté (voir ci-dessous), identification des projets et programmes régionaux, préparation de l'enquête sur les conditions de vie des ménages, en octobre 2000.
- Enquête sur les conditions de vie des ménages d'octobre 2000 à octobre 2001
- Adoption et publication du DSRP final en novembre 2001.

Le gouvernement a prévu de mettre en place dès l'exercice 2000/2001, le réseau national pour la réduction de la pauvreté. Ce réseau devrait servir de cadre d'échanges d'expériences et d'informations, 'à la fois entre les groupes et les approches participatives'.

En ce qui concerne la pêche artisanale, le sous-secteur est intégré dans le secteur rural qui, en raison des potentialités et de son poids économique, est considéré comme la plate-forme privilégiée pour la relance de la croissance et la réduction de la pauvreté. Les autorités

compétences en matière de pêche artisanale ont pris part au séminaire d'échange sur les déterminants de la pauvreté et les axes stratégiques de réduction du fléau. Elles ont été aussi impliquées dans l'identification des groupes à consulter.

4.4.2 Appréciation de la prise en compte de la pêche dans les stratégies et actions prioritaires

Le diagnostic des déterminants de la pauvreté tel que réalisé est globalement appréciable, même si l'utilisation du cadre méthodologique AMED, aurait probablement permis de mieux structurer les résultats. Ce diagnostic ne fait aucune référence particulière à la pauvreté des communautés de pêche.

De façon générale, la stratégie retenue porte sur de nombreux leviers dont peut bénéficier le sous-secteur de la pêche, à condition que l'on y veille.

Pour le secteur agricole, l'objectif fixé est la revalorisation de l'agriculture pour accompagner la reprise qui s'annonce. Cette revalorisation s'articule autour de trois axes essentiels (voir paragraphe 104 du document intérimaire) :

- La promotion de la diversification et la transformation des produits d'exportation agricole
- L'amélioration des facteurs environnementaux et du cadre incitatif à travers la réforme de la fiscalité et l'adaptation des systèmes de financement du secteur agricole, ... la professionnalisation des organisations paysannes
- La modernisation du cadre institutionnel, impliquant la réorganisation des services publics, la professionnalisation des organisations paysannes, l'association des différents partenaires privés, et la coordination de l'ensemble ses intervenants dans le secteur.

Ce sont là des orientations qui devraient être tout aussi bénéfiques pour le sous-secteur de la pêche. Mais plus particulièrement, en ce qui concerne ce sous-secteur, les orientations stratégiques spécifiques retenues en relation avec l'élevage sont libellées comme suit :

- L'augmentation des productions animales et des revenus des éleveurs
- La promotion du secteur privé et du partenariat
- L'amélioration de la gestion concertée de l'espace rural de manière durable
- Le renforcement des capacités techniques, ainsi que de l'organisation des producteurs et professionnels de l'élevage et des pêches.

Comme on le voit, ce n'est que dans ce dernier alinéa qu'une référence spécifique est faite à la pêche.

4.4.3 Conclusions et recommandations

Au stade actuel, le Cameroun devrait avoir bouclé son DSRP. Les acteurs du secteur de la pêche semblent avoir été impliqués dans le processus d'élaboration de la stratégie, mais nous n'en avons la certitude que pour l'administration des pêches.

Le DSRP du Cameroun prévoit de manière générale des leviers d'action d'intérêt pour la pêche artisanale. Mais si rien n'est fait, ces leviers pourraient ne pas s'appliquer au sous-secteur, et les travailleurs de la pêche artisanale ne bénéficieraient pas alors des actions ainsi mises en œuvre. C'est pourquoi, il sera important de chercher les mécanismes par lesquels on peut réaliser des ajustements permettant au sous-secteur de la pêche de profiter au mieux des opportunités offertes par le DSRP au Cameroun, notamment en matière de soutien pour le développement des atouts et de soutien pour améliorer les structures et processus de transformation. Encore une fois, une stratégie spécifique pour la pêche artisanale, le cadre dépense à moyen terme, et les budgets programmes annuels, devraient constituer les moyens à utiliser.

Il faut donc recommander au PMEDP d'explorer l'utilisation de ces opportunités avec les

autorités compétences camerounaises.

4.5 Le Congo Brazzaville

Notre appréciation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) au Congo est essentiellement basée sur le draft dont la version date de juillet 2001.

4.5.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs du secteur pêche

Le Gouvernement du Congo s'est engagé à élaborer le DSRP de façon consensuelle, avec le concours de toutes les parties prenantes. Il a donc été retenu d'élaborer les documents intérimaire et final, suivant une approche participative impliquant l'Etat, la société civile, les ONG, les représentants des pauvres et les partenaires au développement, avec pour objectif, une appropriation effective du DSRP par tous ces acteurs.

Ainsi, en plus des travaux au niveau de l'administration centrale animés par le Secrétariat Technique, des ateliers ont été organisés au niveau régional, en juin et juillet 2001, avec la participation de tous les segments de la société congolaise. Ils ont permis de récolter une première demande sociale des populations à la base.

Une deuxième phase de consultations participatives devrait avoir été organisée aux niveaux régional et local, en vue d'approfondir la connaissance de cette demande sociale, pour inspirer l'élaboration du DSRP final.

Il est difficile de se prononcer sur la qualité de ce processus, ainsi que le niveau de participation des travailleurs de la pêche. Il faut se demander si en focalisant les consultations sur l'objectif 'récolte des demandes sociales', on n'a pas occulté quelque peu l'analyse des facteurs déterminants de la pauvreté.

4.5.2 Appréciation de la prise en compte de la pêche dans les stratégies et actions prioritaires

Le DSRP intérimaire fournit pas mal d'informations intéressantes sur les déterminants de la pauvreté (voir chapitre II), mais visiblement le cadre méthodologique de l'AMED aurait permis ici aussi, d'améliorer la qualité de cette analyse, et de mieux raisonner les leviers sur lesquels il faut jouer. Une autre remarque est que la pauvreté des communautés de pêche n'est quasiment pas évoquée.

De façon générale le DSRP intérimaire propose un ensemble d'orientations stratégiques qui cadrent plus ou moins avec les leviers proposés par le cadre méthodologique AMED. Mais ces mesures ne sont pas spécifiquement orientées vers les communautés de pêche (voir 5.2).

Il est frappant que, même la stratégie du développement du secteur rural est muette sur la pêche. Elle fixe comme objectifs, la création de conditions favorables à la relance de la production agro-pastorale, à l'évacuation des produits, à la rétention de la main d'œuvre en milieu rural et à l'amélioration des revenus des paysans. Aucune des actions prioritaires proposées, ne concerne la pêche.

4.5.3 Conclusions et recommandations

Au vu de ce qui précède, il est absolument important de stimuler les autorités compétences congolaises à examiner la question de la place de la pêche artisanale dans le DSRP. Si le processus

est bouclé, avec une version finale disponible et n'intégrant pas convenablement la pêche, l'ajustement devrait passer par le cadre de dépense à moyen terme et les budgets programmes annuels du secteur agricole et rural.

4.6 La Côte d'Ivoire

4.6.1 Le point sur le processus et l'implication des acteurs

L'essentiel des commentaires formulés est basé sur le rapport 'DSRP Intérimaire – Draft 1C de Avril 2002., et sur les propositions formulées par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA) pour le DSRP, en Août 2001.

Le document signale la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un Programme National de Lutte contre la Pauvreté de juin 1997 à 2000, qui a conclu à la nécessité de réajustement suite aux accords avec la Banque Mondiale et le FMI.

Le processus d'élaboration du DSRP en Côte d'Ivoire a été un processus participatif marqué par des ateliers régionaux ouverts à un maximum d'acteurs, y inclus les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les bailleurs de fonds. Ainsi le DSRP intérimaire a pris en compte les réflexions des ateliers régionaux et les documents préparatoires élaborés par les différents ministères dont celui du MINAGRA. Au cours des consultations régionales, des populations dont la pêche constitue l'activité principale ont été écoutées dans les zones côtières. Elles dénoncent l'appauvrissement des océans et des plans d'eau continentaux en poissons, par conséquent leur appauvrissement du fait de l'ensablement des embouchures des lagunes et fleuves suite aux aménagements portuaires et industriels sur la côte. Elles ont recommandé des mesures correctives tels que l'élevage de crevettes, la pisciculture, et des mesures alternatives en dehors du secteur de la pêche.

Le processus est conduit par un comité de pilotage. Prévu pour prendre fin en septembre 2002, les étapes suivantes devraient avoir été parcourues : examen du DSRP intérimaire par des ateliers régionaux, discussions thématiques au niveau central, concertation avec les élus et membres du Conseil Economique et Social, formulation concertée du DSRP final (comité de rédaction incluant l'administration, le secteur privé et la société civile, validation du SRP final par un séminaire national consultatif avec tous les partenaires nationaux et internationaux.

4.6.2 Appréciation de la prise en compte de la pêche dans les stratégies et actions prioritaires

La première remarque à faire ici est que la contribution du MINAGRA n'est pas particulièrement focalisée sur l'utilisation d'un cadre d'analyse spécifique pour le diagnostic de la pauvreté en milieu rural. De même, les orientations stratégiques ne sont pas spécifiquement basées sur les leviers que décrit l'approche AMED. Les objectifs proposés par le MINAGRA au DSRP se présentent alors comme suit : assurer la sécurité alimentaire des populations ; accroître et sécuriser les revenus en milieu rural ; améliorer la productivité et la compétitivité ; promouvoir les exploitations familiales ; mettre en valeur toutes les potentialités dans le domaine des ressources animales et halieutiques.

De façon plus spécifique en ce qui concerne la pêche⁵, le seul élément de stratégie retenu figure à la page 23 du DSRP intérimaire sous le libellé « diversification et la valorisation des productions

⁵ Cf II.4.1.1.1 Sous secteur agricole in DSRP Intérimaire, draft 1C,

agricoles (agriculture vivrière, notamment le riz, la pêche et l'élevage), les cultures d'exportation dont le café, le cacao, le coton, les autres filières, ... » et à la page 30 « (iii) financer les activités de développement de l'élevage et de la pêche ». On ressent que le sous secteur de la pêche est noyé par la présence de ceux de l'élevage et sur des cultures de rente traditionnelles que sont le café et le cacao. La richesse de la Côte d'Ivoire en potentiels halieutiques ne semble pas susciter d'intérêts particuliers de l'Etat et les communautés de pêche sont assimilées à celles d'agriculteurs et éleveurs, et feront les sujets des mêmes actions prioritaires.

4.6.3 Conclusions et recommandations

Lorsque l'on examine le draft (version 1C) du DSRP, on constate que peu d'attention a été accordée à la pêche.

Dans le diagnostic général, les facteurs de pauvreté tels que préconisés par l'AMED ne sont pas explorés de façon systématique. La pauvreté des travailleurs de la pêche n'est pas évoquée.

Il faut donc conclure que vu l'importance des ressources halieutiques en Côte d'Ivoire, l'utilisation d'une approche méthodologique pour affiner le diagnostic et déterminer les leviers d'actions adéquats pour le sous-secteur de la pêche, reste un défi à relever.

4.7 Le Gabon

Aucune version du DSRP du Gabon n'était disponible. La mission n'a donc pas eu assez d'information pour se prononcer sur le processus dans ce pays.

4.8 La Gambie

4.8.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs de la pêche

La 'Second Strategy for Poverty Alleviation, (SPA II)' constitue pour la Gambie le document de stratégie de réduction de la Pauvreté. La particularité ici est que le pays s'était déjà doté d'un SPA I, présenté aux bailleurs de fonds en avril 1994, et c'est en mars 2000, que le processus de reformulation a véritablement démarré.

Le processus est coordonné par la 'Strategy for Poverty reduction Alleviation Coordinating Office (SPACO)', le bureau de coordination de la SPA. Une commission technique regroupant les secteurs clés a été créée, puis un SPA II intérimaire a été élaboré pour servir de base de discussion. Les consultations ont été facilitées par les autorités des gouvernements locaux, et ont permis de toucher les différents acteurs de la société.

La version finale du SPA II a constitué le document auquel se réfèrent les analyses réalisées dans ce rapport.

Il ne nous a pas été possible d'apprécier de façon précise, la mesure dans laquelle les acteurs du secteur de la pêche ont été impliqués.

4.8.2 Appréciation de la prise en compte de la pêche dans le SPA II

En ce qui concerne le diagnostic de la pauvreté, la remarque fondamentale à formuler est que, malgré la richesse des informations collectées, l'analyse n'explore pas profondément les différentes catégories de facteurs déterminants tels que le propose l'approche AMED. Cela a certainement joué sur l'identification des leviers d'actions. Dans tous les cas, la pauvreté des travailleurs de la pêche ne fait pas l'objet d'une attention particulière.

La stratégie proposée par le SPA II repose sur les objectifs suivants (voir sous-chapitre 4.2) :

- 1) Créer un environnement politique favorable pour la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté.
- 2) Renforcer la capacité de production et la protection sociale des pauvres et couches vulnérables
- 3) Améliorer la couverture des services sociaux de base des pauvres et personnes vulnérables
- 4) Développer les capacités des communautés locales et des organisations de la société civile à jouer un rôle actif dans le processus de réduction de la pauvreté.

En ce qui concerne l'objectif (2), la problématique en milieu rural est formulée comme suit : 'les pauvres dans le contexte agricole et rural disposent de moyens d'existence limités, basés sur l'agriculture primaire'. L'orientation politique proposée alors est 'la mise en œuvre de stratégies de transformation des moyens d'existence en milieu rural.

Les résultats attendus quant à eux mettent peu d'accent sur le secteur agricole.

Dans le chapitre 15, l'agriculture et les ressources naturelles viennent en bonne place dans les actions prioritaires retenues pour 2003-2005 (voir paragraphes 15.5 à 15.19). Malheureusement, là aussi la pêche en général, et la pêche artisanale ne font pas l'objet d'une attention spéciale.

Au total, il faut conclure que les considérations relatives à la pêche sont quasiment occultées dans le SPA II, même si bien des leviers prévus peuvent, si l'on y veille, être bénéfiques pour les travailleurs de la pêche.

4.8.3 Conclusions et recommandations

La Gambie a bouclé le processus d'élaboration du SPA II, et s'apprête à lancer sa mise en œuvre à partir de 2003. Au vu de ce qui précède, les considérations relatives à la pêche n'ont quasiment pas retenu l'attention dans le SPA II. Pourtant la Gambie est un pays d'eau. Le territoire gambien est réparti de part et d'autre du fleuve Gambie, lequel se jette dans l'océan atlantique. Il est donc important de rechercher les leviers par lesquels un ajustement peut être opéré. Il faudrait probablement explorer les possibilités d'élaborer une stratégie sectorielle, laquelle utiliserait les cadre de dépense à moyen terme et budget-programmes annuels comme mécanismes de mise en œuvre.

4.9 Le Ghana

4.9.1 Le processus et le degré d'implication des travailleurs de la pêche

La 'Ghana Poverty Reduction Strategy (GPRS)' a été lancée en juillet 2000. Une analyse préliminaire de situation a alors identifié 5 thèmes majeurs pour des études approfondies: la macro-économie ; la production et l'emploi ; le développement des ressources humaines ; la vulnérabilité et l'exclusion ; la gouvernance. Des équipes ont été montées pour ces études en août 2000, comprenant des représentants des administrations ministérielles, des ONG, de la société

civile et des donateurs. En outre, plusieurs consultations techniques et ateliers de formation ont jalonné le processus. Ainsi, en janvier 2002, une quatrième version du GPRS (2002-2004) a été publiée. C'est cette version qui nous a servi comme document de travail. La mesure dans laquelle les acteurs du secteur de la pêche ont pris part à ces consultations n'est pas précisée dans le document.

4.9.2 La prise en compte de la pêche dans les orientations et actions prioritaires retenues

De façon générale, les orientations stratégiques retenues au Ghana couvrent un ensemble de leviers assez conformes à ceux recommandés par l'AMED, et qui devraient être bénéfiques pour la réduction de la pauvreté des communautés de pêche, si l'on y veille.

En ce qui concerne plus particulièrement le sous-secteur de la pêche, le GPRS y a consacré une attention particulière. Ainsi le chapitre 6 pose un diagnostic rapide de la situation au niveau des pêches marines et continentales, la première étant en baisse et l'autre en progrès. Mais ce diagnostic n'est pas pour autant focalisé sur les questions de pauvreté des travailleurs de la pêche. Cela se reflète d'ailleurs dans les orientations stratégiques retenues. Celles-ci visent principalement le développement de la pêche continentale à travers l'aquaculture. Dans ce cadre, des mesures correctives et de politique seront prises pour prévenir l'utilisation de mauvais équipements, et mettre fin aux pratiques conduisant à la déperdition des habitats marins et continentaux.

4.9.3 Conclusions et recommandations

L'an 2002 devrait avoir constitué la première année de la mise en œuvre de la 'Ghana Poverty Reduction Strategy (GPSR)', qui couvre les années 2002 à 2004.

Le processus d'élaboration du GPRS tel que décrit, a été participatif, même s'il n'a pas été possible d'apprécier la mesure dans laquelle les acteurs du secteur de la pêche y ont été associés.

La pêche a fait l'objet d'une attention spécifique dans le GPRS. Mais la focalisation sur les travailleurs de la pêche manque aussi bien dans le diagnostic que dans les orientations stratégiques. C'est pourquoi, il est souhaitable d'appuyer les autorités compétentes du Ghana à opérer des ajustements dans ce sens, afin de permettre aux travailleurs de la pêche de tirer le meilleur profit des divers leviers d'action prévus par les orientations stratégiques générales et spécifiques à la pêche, retenues par le GPRS.

4.10 La Guinée

4.10.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs du secteur de la pêche

Les commentaires formulés pour la Guinée sont basés essentiellement sur la 'Stratégie Sectorielle de Réduction de la Pauvreté en Milieu Pêche' (SSRPMP), version datant d'octobre 2001. Nous n'avons pas eu accès au document national de stratégie de réduction de la pauvreté à proprement parler. Les informations sur le processus d'élaboration de cette stratégie n'ont donc pas été disponibles.

En ce qui concerne la SSRPMP, le document auquel nous avons eu accès ne précise pas non plus le processus par lequel il a été élaboré.

4.10.2 Appréciation de la prise en compte de la pêche dans les stratégies et actions prioritaires

Une première remarque fondamentale ici est que la Guinée s'est dotée d'un Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. C'est ce qui explique certainement l'élaboration d'une stratégie sectorielle dans le domaine des pêches, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Une deuxième remarque est que, dans son chapitre 1, le document SSRPMP affirme que les axes stratégiques tiennent compte des programmes de lutte contre la pauvreté, à travers la croissance économique sectorielle et s'intègrent harmonieusement dans le Programme des Moyens d'Existence Durables. On peut donc déduire que dans le cas spécifique de la Guinée, on a été conscient de l'utilisation de l'approche AMED. Cependant, même si nombre de leviers d'actions prônés par l'approche AMED sont explorés, la stratégie ne semble pas épouser exactement cette approche. Ainsi, la SSRPMP ne nous livre pas un diagnostic qui a exploré profondément les cinq composantes des facteurs de pauvreté proposés par l'AMED. De même les quatre axes stratégiques retenus n'accordent pas une priorité particulière aux deux leviers que sont le soutien pour le développement des atouts, et le soutien pour améliorer les structures et processus. Ces axes stratégiques se présentent comme suit :

- La maîtrise de l'exploitation, dans le but de pérenniser la ressource et rationaliser l'exploitation pour une augmentation durable des rendements et des revenus.
- L'appui direct aux communautés villageoises, aux opérateurs de pêche industrielle et aux organisations socio-professionnelles du secteur
- L'appui à la mise en place d'une industrie nationale des pêches répondant aux normes de durabilité économique
- L'appui institutionnel à l'administration des pêches.

La prise en compte des différenciations dans la stratégie de développement du secteur de la pêche constitue un autre élément important à faire remarquer. La SSRPMP considère à cet effet, les différenciations sociales, les différenciations selon le genre, et les différenciations d'ordre géographique. L'opérationnalisation de ce concept devrait contribuer à l'effectivité de la réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche.

4.10.3 Conclusions et recommandations

Le cas de la Guinée apparaît particulièrement et exceptionnellement favorable : le pays s'est doté d'un Ministère chargé des Pêches et d'une stratégie spécifique, et a déjà exprimé le souci de se conformer à l'approche AMED.

Même si l'analyse de la SSRPMP effectuée ici est rapide, on peut en tirer deux conclusions qui ouvrent sur les perspectives :

- L'avantage d'une stratégie sectorielle régie par un cadre institutionnel à une échelle très élevée, le Ministère chargé des Pêches
- Cette stratégie s'est voulue quelque part conforme à l'AMED, mais des efforts d'affinement semblent encore nécessaires.
- A travers le Ministère, le PMEDP trouve un mécanisme institutionnel à un niveau exceptionnellement élevé, et un terrain de prédilection déjà sensible à l'approche de l'AMED. Il conviendra donc de travailler avec les autorités compétentes, à opérer les ajustements qui s'imposent, non seulement à travers la revue de la stratégie sectorielle, mais aussi à travers le cadre de dépenses à moyen terme et les budgets-programmes annuels du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture.

4.11 Le Mali

4.11.1 Le point sur le processus et l'implication des acteurs de la pêche

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) au Mali, a été adoptée par le Gouvernement en juillet 1998. Un rapport intitulé 'Opérationnalisation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté au Mali' a été élaboré en Décembre 2000.

Conformément aux dispositions de la SNLP, le Gouvernement a lancé le processus d'élaboration d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Le CSLP est piloté par le Ministère de l'Economie et des Finances. Le Ministère du Développement Social et des Personnes Agées, en assure le suivi et la mise en œuvre à travers les départements sectoriels. L'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) et la Direction Nationale du Plan (DNP) sont les structures techniques chargées de l'évaluation de la mise en œuvre. Le CSLP couvre la période 2002-2004, et en janvier 2002, l'une des étapes annoncées du processus était la finalisation du cadre de dépenses à moyen terme, comme instrument de mise en œuvre du CSLP.

Cette mission n'a pas disposé d'un draft du CSLP, et les commentaires formulés ici portent plutôt sur le rapport d'opérationnalisation de la SNLP, et sur le rapport présentant la contribution du groupe 'Développement Rural et Ressources Naturelles au CSLP'. Ce rapport est le résultat de travaux effectués entre août 1999 et décembre 2000 par des points focaux des différents départements ministériels et de la société civile.

En ce qui concerne l'implication des acteurs du sous-secteur de la pêche dans l'élaboration du CSLP, la seule information nous avons pu disposer est que ces aspects ont été pris en considération par le groupe 'Développement Rural et Ressources Naturelles'. La composition de ce groupe, et la mesure dans laquelle les représentants des communautés de pêche y ont pris part ne sont pas connues.

4.11.2 La place accordée à la pêche dans la SNLP et le CSLP

- **La quasi-absence de la pêche dans la SNLP**

Le diagnostic de la pauvreté tel que présenté dans le rapport d'opérationnalisation de la SNLP ne fait pas de référence spécifique à la pauvreté des travailleurs de la pêche. Les facteurs prônés par l'AMED dans l'analyse ne sont pas explorés de façon systématique, même si nombre de ces facteurs sont évoqués.

Le document définit des objectifs spécifiques mesurables pour les axes stratégiques retenus. Pour chaque axe stratégique, les objectifs spécifiques mesurables sont alors déterminés pour les actions prioritaires. L'axe stratégique 4 concerne le secteur agricole. Il est formulé comme suit : 'Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agro-alimentaires dans lesquelles sont concentrées les pauvres'. Les objectifs spécifiques traitent alors le renforcement du rôle et l'accroissement des bénéfices des pauvres dans les filières agro-alimentaires, l'accroissement de l'esprit entrepreneurial au sein des filières agro-alimentaires, la promotion de la transformation des produits agro-alimentaires, l'amélioration de la sécurité alimentaire, et la pérennité dans l'exploitation des ressources naturelles. Aucune référence spécifique n'est faite à la pêche, sauf, en ce qui concerne la gestion durable des ressources en eau.

En ce qui concerne les leviers d'action proposés par l'AMED, aucune référence spécifique n'est faite non plus à la pêche, même si les autres axes stratégiques prévoient des actions d'intérêt telles que : l'amélioration de l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres ; la promotion des activités génératrices de revenus, surtout l'auto-emploi à l'intention des pauvres ; l'amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers et autres

facteurs de production ; l'amélioration de l'accès des pauvres à l'éducation et la formation ; la promotion de l'accès des pauvres à la santé de base et à l'assainissement ; etc.

- **Appréciation de la prise en compte de la pêche dans le CSLP**

Comme déjà mentionné, n'ayant pas eu accès au CSLP à proprement parler, notre appréciation est basée ici sur la contribution du groupe développement rural et ressources naturelles, notamment le premier draft élaboré en Mai 2001. .

La remarque fondamentale ici est que la contribution du groupe développement rural tire plutôt son essence du schéma directeur du développement sectoriel, adopté en 1992. La réduction de la pauvreté n'en constitue pas le but principal, même si visiblement, les stratégies proposées devraient y contribuer. Ainsi l'analyse diagnostic posée, a permis de retenir comme domaines d'intervention prioritaire : la sécurité alimentaire, la restauration et le maintien de la fertilité des sols, le développement des aménagements hydro-agricoles, le développement des productions agricoles, animales, forestières et halieutiques, et les développement des fonctions d'appui (Recherche, Vulgarisation, appui-conseil, formation, communication, financement et crédit agricole, promotion du rôle des femmes, et jeunes ruraux et des groupes défavorisés).

En ce qui concerne le développement des productions halieutiques, le contenu du document n'est pas non plus placé sous l'angle de la réduction de la pauvreté. L'analyse diagnostic y relatif n'explore pas systématiquement les composantes proposées par le cadre méthodologique AMED. Apparemment, le document reprend à son compte les objectifs et stratégies du document de stratégie de développement de la pêche élaborée et adoptée par le Gouvernement en 1998. L'objectif fixé est alors d'assurer le développement et la gestion durable des ressources halieutiques à travers l'aménagement durable des pêcheries, le développement de la production et de la productivité, le développement des techniques de conservation et de transformation, et l'amélioration des conditions de vie des communautés de pêcheurs. Les éléments de la stratégie retenus sont alors : la diminution des pertes sur les produits de pêche à la transformation, à la conservation et à la commercialisation ; le développement de la pisciculture ; le renforcement des instruments d'appui et de suivi du schéma directeur de la pêche et pisciculture ; le développement d'un programme d'information et de conseil visant la préservation des écosystèmes, et en matière de nutrition.

4.11.3 Conclusions et recommandations

Au cours de la décennie 1990, le Mali s'est doté d'instruments de planification du développement, y inclus le développement du secteur agricole et rural. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP), avec un document d'opérationnalisation, et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté constituent les instruments clés en matière de lutte contre la pauvreté. La mission n'a pas eu accès au CSLP, et les conclusions formulées ici doivent être prises avec réserve.

Il semble que la SNLP et CSLP ont eu comme source fondamentale les documents de stratégie précédemment élaborés, et ne dérivent pas d'une démarche fondamentalement focalisée sur la pauvreté.

En ce qui concerne la pêche, il apparaît important d'examiner avec les autorités compétentes du pays, la faisabilité d'un ajustement de la stratégie en relation avec le cadre de dépense à moyen terme et les budgets programmes annuels. L'utilisation du cadre méthodologique AMED-CCPR devrait permettre alors de réaliser cet exercice d'ajustement de façon conclusive.

4.12 La Mauritanie

4.12.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs du secteur pêche

Le document qui a servi de base pour les commentaires développés ici est la version finale du 'Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté' datant de janvier 2001.

Le processus d'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en Mauritanie a associé l'ensemble des acteurs du développement. Il a été à la fois itératif (s'enrichissant au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion stratégique sur les meilleures politiques de réduction de la pauvreté) et participatif (car ayant associé les acteurs concernés de l'administration, de la société civile, du secteur privé, et les bailleurs de fonds), et, selon les propres termes du rapport, il est allé au-delà de la simple validation de documents, pour s'ouvrir à un apport véritable des participants à divers niveaux, tant dans la formulation des politiques et des programmes que dans le suivi de leur mise en œuvre et dans leur évaluation.

Comme on le verra ci-dessous, le degré de prise en compte de la pêche dans le CSLP témoigne du niveau élevé de participation des acteurs du secteur à ces processus.

4.12.2 Appréciation de la prise en compte de la pêche dans les stratégies et actions prioritaires

L'analyse de la pauvreté en Mauritanie classe les communautés de pêche dans les populations rurales, et elle fait apparaître que la pauvreté et l'extrême pauvreté dans la région « rural fleuve » qui correspond à la vallée du fleuve Sénégal sont moins élevées que les autres régions rurales du pays. Le diagnostic de la pauvreté des communautés de pêche n'est pas spécifiquement abordé, ce qui ne permet pas d'analyser la pertinence et l'adéquation des stratégies et actions prioritaires retenues par la suite.

Le CSLP de la Mauritanie est l'un des rares documents de stratégies de réduction de la pauvreté qui prend en compte de façon claire et sans équivoque (paragraphes 126 à 128) le secteur de la pêche, certainement du fait de poids relativement élevé du sous secteur par rapport aux autres du secteur rural. La stratégie retenue est d'optimiser la rente économique tirée du secteur. Dans ce cadre, il est prévu d'accorder une attention particulière à la gestion rationnelle des ressources halieutiques, dans une perspective de développement durable, avec le renforcement de la surveillance de l'allocation de l'effort de pêche en fonction des niveaux permis définis par le Centre National de Recherche Océanique et de Pêche.

Le document dans son paragraphe 127 stipule que la pêche artisanale et côtière revêt une grande priorité compte tenu des possibilités qu'elle offre en termes de création d'emplois et de sécurité alimentaire, notamment pour les pauvres, mais également en terme de génération de devises. Un plan décennal de la pêche artisanale sera élaboré et mis en œuvre, orienté sur les actions prioritaires suivantes :

- Mise en œuvre dès 2001 d'un programme ambitieux de formation, de perfectionnement des pêcheurs artisans (professionnels et apprentis) et de jeunes notamment de femmes, aux techniques simples de transformation des produits de pêche.
- L'aménagement d'infrastructures portuaires adaptées à la pêche artisanale
- La création de pôles de développement le long de la côte
- L'étude et la mise en œuvre de systèmes de crédit et d'assurances, adaptés aux besoins des différentes activités de la pêche artisanale (capture, transformation), et
- L'incitation au développement des chaînes de froid et de réseaux de distribution des produits halieutiques vers l'intérieur du pays.

En ce qui concerne la pêche industrielle, la stratégie à long terme est d'assurer la transformation sur le sol national des produits halieutiques en encourageant l'investissement étranger direct dans les usines à terme, et ainsi, de modifier la spécialisation du pays en remontant la chaîne des valeurs (voir paragraphe 127).

4.12.3 Conclusions et recommandations

La Mauritanie offre un cas de duplicité de stratégie où les objectifs assignés au secteur de la pêche visent à satisfaire à la fois les intérêts de rente de l'Etat et la réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche artisanale. Le défi à relever est de réussir à conjuguer les actions prévues, pour créer une synergie effectivement bénéfique pour les vrais pauvres. L'application de la stratégie AMED pourrait être utile dans ce but.

4.13 Le Niger

4.13.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs de la pêche

Le document d'analyse de la situation du Niger est le DSRP final édité en janvier 2002 à l'issue d'un processus national lancé en février 2001, animé par un Secrétariat Permanent créé et à la primature du Niger. Bien que ce fût un processus participatif et ayant intégré les stratégies et politiques nationales sectorielles, il n'est question nulle part du diagnostic de la pêche et de ses acteurs, ni de la consommation des ressources halieutiques. Bien que le fleuve Niger soit au Sud et que certaines communautés nigériennes sont renommées dans l'exercice de la pêche continentale, l'agriculture et l'élevage et dans une moindre mesure la foresterie constituent les points de fixation de l'analyse de la pauvreté au Niger. Cela témoigne du besoin d'affinement méthodologique pour toucher les populations minoritaires, mais importantes.

4.13.2 Appréciations de la prise en compte de la pêche dans le DSRP final

On retrouve quelque intérêt du gouvernement pour les ressources halieutiques seulement dans le plan d'action sectoriel de développement rural qui est domaine d'actions prioritaires pour le Niger. Concernant les objectifs de promotion du développement rural au 3.3.2 du DSRP Niger, on lit à la page 56 : « dans le domaine agro – sylvo – pastoral (activités agricoles, pastorales, forestières, halieutiques et de la faune), la réalisation et l'augmentation de la sécurité alimentaire se fera par : l'amélioration des systèmes de production et le développement des facteurs de production, la promotion des cultures irriguées, le renforcement des capacités d'échange des produits agricoles, l'accroissement des productions et des revenus par filière, l'amélioration du dispositif de prévention et d'atténuation des crises alimentaires, le renforcement des capacités régionales de gestion des crises alimentaires, la promotion de changement des comportements économiques au plan alimentaire, l'amélioration de la qualité des aliments, le renforcement des capacités de recherche. » Comme actions prioritaires, il est prévu entre autres, l'empoissonnement de mares et de pêcheries (160 mares empoissonnées par an, augmentation de la consommation du poisson de 1,1 kg/ht/an à 5 kg/ht/an).

4.13.3 Conclusions et recommandations

La République du Niger a achevé l'élaboration du DSRP, et en phase de mise en œuvre. Le document apparaît comme le résultat de la compilation des documents de politique et de

stratégies sectorielles, des programmes sectoriels et du programme du gouvernement soutenu par une consultation ouverte aux différents acteurs de développement au Niger. Aucune investigation spécifique des activités de pêche n'a été menée. Une contribution thématique de la pêche artisanale au Niger basée sur l'AMED pourrait s'intégrer au renforcement du système d'information pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRP.

4.14 Le Nigeria

La mission n'a disposé que de la table des matières du 'Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP)' intérimaire. Les commentaires ci-dessus formulés sont plutôt basés sur une correspondance entre le PMEDP et son partenaire Nigérian.

4.14.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs du secteur de la pêche

Au Nigeria quatre grandes institutions travaillent de concert pour la préparation du 'Poverty Reduction Strategy Paper' :

- Le 'Economic Policy Coordinating Committee (EPCC)'⁶ à la Présidence
- Le Secrétariat du 'National Poverty Eradication Programme (NAPEP)'⁷,
- La 'National Planning Commission (NPC)'⁸, et
- Le 'Federal Ministry of Finance (FMF)'⁹

Selon le calendrier établi, le PRSP devrait avoir été bouclé en juin 2002.

En ce qui concerne l'implication des acteurs du secteur de la pêche, si l'on s'en tient à la correspondance ci-dessus mentionnée, elle a été plutôt excellente. Les petites pêcheries, notamment dans les communautés rurales auraient constitué le noyau et point focal majeur de l'exercice, le but étant de soutenir les efforts pour les moyens d'existence durables. L'administration des pêches a tenu une série de consultations avec les communautés et organisations des pêcheurs, les transformateurs et commerçants des produits de pêches, au cours de la préparation du PRSP. Comme résultat une nouvelle politique pour la pêche est en cours d'actualisation, afin de donner au PRSP une meilleure focalisation sur la pauvreté des communautés de pêche. De même, l'élaboration d'une nouvelle politique agricole est envisagée par le 'National Council on Agriculture'¹⁰. Enfin, le PRSP a été largement discuté au niveau du 'National Fisheries Development Committee'¹¹, du NCA, avec la résolution de sensibiliser les Etats et gouvernements locaux, sur l'effectivité de la mise œuvre du programme, dans une approche centrée sur la population et la réduction de la pauvreté.

4.14.2 Appréciation de la prise en compte des communautés de pêche dans la stratégie et les actions prioritaires retenues

Selon la correspondance ci-dessus mentionnée, le PRSP nigérian est présenté sous la forme de 4 schémas directeurs intégrés :

- Le schéma pour le renforcement des capacités des jeunes
- Le schéma pour le développement des infrastructures rurales

⁶ Le comité de Coordination des politiques économiques

⁷ Programme National pour l'Eradication de la Pauvreté

⁸ La Commission Nationale de Planification

⁹ Le Ministère Fédéral des Finances

¹⁰ Conseil National pour l'Agriculture

¹¹ Comité National pour le Développement des Pêcheries

- Le schéma des services pour le bien-être social, et
- Le schéma pour le développement et la conservation des ressources naturelles, dans lequel sont incluses l'agriculture et la gestion des ressources en eau.

Mais, comme annoncé plus haut, l'élaboration d'une nouvelle politique pour la pêche, et d'une nouvelle politique agricole, devrait constituer le mécanisme par lequel un appui à l'utilisation effective de l'approche AMED peut-être effectif au Nigeria. Le processus d'élaboration de ces stratégies devrait se poursuivre encore en 2003, et vu le rôle déterminant des Etats et des gouvernements locaux, un appui éventuel devrait être basé sur des mécanismes adéquats pour prendre en compte ces acteurs. Le pays lui-même dispose certainement de tels mécanismes, et il suffira de les exploiter.

4.14.3 Conclusions et recommandations

Le Nigeria devrait avoir bouclé son processus de PSRP à la fin de l'année 2002. L'un des résultats de ce processus est l'engagement à élaborer une nouvelle politique pour le secteur agricole et le sous-secteur de la pêche. Ces nouveaux processus constituent le levier sur lequel le PMEDP peut actionner pour appuyer le Nigeria dans la mise en œuvre de l'approche de moyens d'existence durables dans la pêche. Dans le contexte particulier de cette république fédérale, le rôle des Etats et gouvernements locaux est important, et tout mécanismes d'appui, pour être efficient devra les prendre en considération de façon directe ou indirecte.

4.15 Le Sénégal

4.15.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs du secteur de la pêche

Le processus a commencé en 2000 et a pris fin avec la publication du DSRP en mars 2002.

Profil de la pauvreté : Aucune mention spécifique n'est faite des communautés de pêcheurs artisanaux aussi bien dans la pêche maritime que continentale. Le profil de pauvreté décrit ici distingue plutôt de façon grossière entre les pauvres urbains et ruraux, ces derniers étant plus pauvres que les premiers. Les groupes vulnérables sont aussi définis avec des critères physico – biologiques tels que l'âge (les enfants et les vieux), les handicapés et les femmes.

Mais en proposant la relance de la pêche comme un des axes stratégiques de développement de l'agriculture, le document du Sénégal fournit des données sur l'importance du sous secteur pêche. Ainsi, la pêche occupe près de 17 % de la population active (600.000 personnes), et est une source d'emplois au profit des populations les plus touchées par la pauvreté.

On peut sous entendre également que du fait de l'érosion côtière, de la destruction des mangroves, de l'eutrophisation des plans d'eau, et de la salinisation des terres côtières, que les populations côtières sont frappées par la pauvreté due à la dégradation de leur environnement. Il n'y a pratiquement pas d'information pour différencier la pêche continentale, de la pêche maritime.

4.15.2 Appréciation de la prise en compte des communautés de pêche dans la stratégie et les actions prioritaires retenues

Se fondant sur les orientations stratégiques du NEPAD et celles qui sont annoncées dans le 10^e Plan de Développement Economique et Social (PDES, 2002 - 2007) ; le Sénégal a fixé les objectifs selon trois axes prioritaires :

- doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ;
- généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ;
- éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

Pour assurer la croissance de l'économie nationale (objectif i), il est attendu le doublement de la contribution de l'agriculture.

Sur la base de ces objectifs, 4 axes stratégiques ont été définis :

- création de la richesse ;
- renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base ;
- amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables ; et
- approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie) est l'un des secteurs sur lequel repose la stratégie de croissance économique nationale. Et la relance de la pêche, du fait du poids important du sous-secteur dans l'économie nationale reçoit une attention particulière. Les objectifs et actions envisagés pour relancer le sous secteur ne visent pas spécifiquement la réduction de la pauvreté au sein des communautés de pêcheurs. Il s'agit d'une vision trop globale et non différenciée qui présente le risque de laisser en marge les pêcheurs artisanaux au sein desquels figurent les pauvres.

Les conditions de mise en œuvre des actions stratégiques énoncées sont en parfait accord avec le CCPR. L'analyse de la matrice des mesures (2003 – 2005) par rapport à la pêche confirme les conclusions précédentes à savoir que le train de mesures envisagées pour la relance du sous secteur n'est pas particulièrement pro-pauvre.

4.15.3 Conclusions et recommandations

La pêche représente un sous secteur important de l'économie nationale sénégalaise à double titre. Pour les ménages, elle constitue une source importante d'emploi pour de nombreux ruraux et urbains et contribue pour l'alimentation protéique animale de nombreuses familles sénégalaises. Pour l'économie nationale, la pêche maritime représente aussi une importante source de devises étrangères.

L'intérêt du gouvernement sénégalais pour la relance de la pêche et l'importance qu'elle constitue pour les populations offre une opportunité pour un examen plus spécifique de la pauvreté dans le sous secteur de la pêche avec l'AMED.

4.16 La Sierra Leone

4.16.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs du secteur de la pêche

Vu le contexte particulier de la Sierra Leone (pays qui a vécu la guerre civile pendant une dizaine d'années), le Gouvernement a fait l'option pour l'élaboration d'un 'Interim Poverty Reduction Strategy Paper (IPRSP)' – (un DSRP intérimaire), pour faire face aux urgences pendant la période

2001-2002, en attendant d'élaborer le PRSP à proprement parler.

- **Le cadre institutionnel**

Pour la préparation du PRSP, le cadre institutionnel mis en place sous la responsabilité du Ministère du Développement Economique et de la Planification se présente comme suit :

- Un comité Inter-Ministériel (IMC)
- Le 'Poverty Reduction Steering Committee (PRSC)', un comité de pilotage
- Les 'Poverty reduction Working Committees (PWRC)', des groupes de travail, et
- Le Poverty Alleviation Strategy Coordination Office (PASCO), le bureau de coordination de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

- **Le processus**

Le Ministère du Développement Economique et de la Planification a invité les acteurs concernés de tous les ministères, organisations et institutions à un forum de discussions pour identifier les causes et problèmes de pauvreté dans tous les secteurs du développement humain. Le processus a aussi capitalisé les résultats des séries de dialogue national sur les priorités du développement, mené entre 1996 et 2000.

Pour répondre aux urgences, un PSRP intérimaire a donc été élaboré et définit les objectifs économiques et sociaux du gouvernement pour les années 2001 et 2002. L'IPRSP présente aussi le calendrier pour l'élaboration du PRSP final, lequel a été prévu comme suit :

Processus consultatif ouvert à tous les acteurs concernés entre juin 2001 et avril 2002

- Collecte participative de données entre juin 2001 et janvier 2002
- Etudes et revue des politiques sectorielles entre juin et décembre 2001
- Stratégie de suivi-évaluation entre juin 2001 et novembre 2002
- Elaboration de la version finale du PRSP entre juillet 2001 et septembre 2002.

Mais il semble que ce processus connaît un retard.

4.16.2 Appréciation de la prise en compte de la pêche artisanale dans le 'PSRP'

- **La quasi-absence des considérations liées à la pêche dans l'IPRSP**

Il semble que le secteur des pêches n'a pas fait l'objet d'une attention particulière au cours du processus de préparation de l'IPRSP. Pourtant le 'Department of Fisheries and Marine Resources' (l'administration chargée des pêches et des ressources marines) a pris part aux consultations. Il faut donc admettre que les préoccupations liées à la pêche n'ont finalement pas été retenues comme prioritaires.

Ainsi, dans les orientations stratégiques, pour la phase de transition, le paragraphe 90 énonce les priorités du secteur agricole en occultant la pêche. Pour le moyen terme, le paragraphe 115 est consacré au sous-secteur marin, avec comme priorités, la réhabilitation des embarcadères et autres infrastructures nécessaires pour la mise en œuvre des programmes de développement de la pêche artisanale et de vulgarisation.

Toutefois, les autorités compétentes envisagent de corriger le tir au cours du processus d'élaboration du PRSP qui devrait être bouclé en 2002.

4.16.3 Conclusions et recommandations

La Sierra Leone exécute en ce moment une stratégie intérimaire (2001-2002), en attendant l'élaboration du 'PRSP' à proprement parler. C'est sur ce processus d'élaboration du PRSP, puis dans le futur, sa mise en œuvre qu'il faut donc focaliser l'attention.

Les considérations relatives au secteur de la pêche sont quasiment absentes dans le PRSP

intérimaire. Cependant, il existe un cadre institutionnel adéquat pour régir l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté des communautés de pêche en Sierra Leone.

Visiblement, l'utilisation d'une bonne approche méthodologique devrait permettre une meilleure identification des leviers d'action.

Le processus d'élaboration du PRSP final connaissant un certain retard, si l'on s'y prend à temps, il serait peut-être possible de réaliser une meilleure intégration des considérations liées à la pêche. Le PMEDP pourrait donc entrer en discussion rapidement avec les institutions concernées, notamment le 'Department of Fisheries and Marine Resources, et le PASCO. Un appui avec comme support l'utilisation du cadre AMED serait alors saluaire.

Dans tous les cas, l'appui à l'élaboration et aux mécanismes de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté des communautés de pêche est à recommander dans le contexte particulier de la Sierra Leone.

4.17 Le Tchad

Le document exploité pour le Tchad est certainement relativement vieux. Il s'agit de la version de Mai 2000, du document intérimaire de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP), publiée par le Ministère de la Promotion Economique et du Développement.

4.17.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs du secteur de la pêche

Le processus d'élaboration de la SNLP au Tchad a été prévu pour passer à travers les étapes suivantes :

- Création du Comité de Pilotage en avril 2001. Le comité est composé des représentants du Parlement, de l'administration publique, de la société civile et du secteur privé, et dispose d'un Secrétariat Permanent. Le Secrétariat Permanent est composé d'un Coordonnateur appuyé par trois cadres et d'un personnel d'appui.
- Séminaire de lancement fin avril 2000, ouvert aux représentants provenant des régions
- Elaboration du DSRP intérimaire en mai 2000
- Etude sur les perceptions de la pauvreté d'avril à juin 2000. Les approches méthodologiques utilisées sont la méthode de 'focus group' et la méthode des préférences révélées.
- Consultations participatives d'octobre à décembre 2000. Toutes les régions devraient être couvertes, et les participants sont les associations d'agriculteurs, les groupes de femmes, les chefs traditionnels, les autorités religieuses locales, les autorités administratives locales, les ONG locales, etc.
- Analyse thématique sectorielle en Mai et juillet 2000, portant notamment sur la revue des politiques et programmes sectoriels
- Etudes spécifiques
- Séminaire de validation des études thématiques et sectorielles en août 2000.
- Forum de la société civile en novembre 2000
- Evaluation des interventions types de Octobre 2000 à janvier 2001
- Séminaire National de définition des axes stratégiques et des actions prioritaires en février 2001.
- Elaboration du premier draft de la SNRP en février et mars 2001.
- Séminaires et ateliers régionaux en avril 2001
- Planification stratégique en avril et mai 2001

- Document de synthèse en mai 2001
- Validation du DSRP en mai-juin 2001

Nous ne savons pas dans quelle mesure le processus a respecté cette planification et cet agenda. De même, il est difficile de se prononcer sur la participation des acteurs du secteur de la pêche. L'administration des pêches, ainsi que les organisations communautaires des populations de pêcheurs ont probablement pris part aux différents forums, mais il faut se demander si cela leur a permis d'exprimer leurs points de vue de les faire prendre en compte.

4.17.2 Appréciation de la prise en compte de la pêche dans les stratégies et actions prioritaires

Ni l'analyse diagnostic, ni les orientations stratégiques et actions prioritaires retenues dans le document intérimaire de Mai 1990, ne font mention spéciale au sous-secteur de la pêche. Ce rapport passe d'ailleurs très rapidement sur l'analyse des causes de la pauvreté, mais présente plutôt une analyse par secteur.

En ce qui concerne le secteur rural, l'accent est mis sur l'agriculture, l'élevage et l'environnement, qui sont considérés comme les sous-secteurs prépondérants. Les 5 objectifs proposés sont alors : l'augmentation de la production ; émergence des filières compétitives ; la gestion et la valorisation des ressources naturelles ; la promotion du monde rural ; et l'amélioration de l'efficacité des interventions publiques (voir 3.1.1).

Dans la matrice des politiques de trois ans, ces objectifs sont repris en détails (voir 4.2), et les mesures stratégiques retenues ne font aucune référence particulière à la pêche. D'ailleurs, le document précise que cette matrice est celle retenue dans le mémorandum de politiques économiques et financières (1999-2002). Cette matrice a peut-être été révisée en mise en adéquation avec les exigences de lutte contre la pauvreté. Mais il faut craindre que, le processus SNLP n'ait pas généré l'intégration souhaitée de la problématique des pêches. Or on sait que le complexe Chari - lac Tchad au moins offre au pays des potentialités halieutiques non négligeables.

4.17.3 Conclusions et recommandations

La version de la SNLP exploitée dans ce rapport est vieille. Elle n'accorde quasiment aucune priorité à la pêche. De même, l'analyse diagnostic, au lieu d'explorer les déterminants de la pauvreté, prend plutôt une allure d'analyse sectorielle, ce qui n'est pas sans conséquence sur les orientations stratégiques retenues. Toutefois, il reste à vérifier dans quelle mesure la version finale de SNLP lève ces constats. Dans tous les cas, il semble justifié de prévoir de fournir un appui aux autorités compétentes tchadiennes, pour une meilleure intégration de la pauvreté des communautés de pêche dans la SNLP, via le cadre de dépense à moyen terme du secteur agricole, et les budgets programmes annuels.

4.18 Le Togo

4.18.1 Le processus et le degré d'implication des acteurs du secteur pêche

Le processus retenu par le Togo pour l'élaboration de son DSRP est structuré comme suit :

- Formation de groupes thématiques

- Conduite des études thématiques de diagnostic, comprenant recherche documentaire, consultations populaires auprès des groupes cibles (acteurs de l'économie nationale, communautés pauvres ou vulnérables à la pauvreté, etc.) en fin avril 2001...
- Préparation du projet de programme de stratégie nationale de réduction de la pauvreté
- Validation du document de stratégie de réduction de la pauvreté par toute la population en mai-juin 2001
- Envoi au FMI
- Elaboration du document final en juillet 2003.

Théoriquement la pêche artisanale devrait être prise en compte dans le groupe thématique 'secteur agricole'. En outre, les représentants des communautés de pêche devraient prendre part dans une certaine mesure aux consultations populaires. Cependant, il est difficile d'apprécier l'effectivité de cette participation, notamment la mesure dans laquelle les acteurs de la pêche pourront exprimer et faire prendre en compte leurs opinions.

Enfin, une remarque pertinente ici est que ce n'est qu'en 2003 que le Togo prévoit l'achèvement de son DSRP. Il y a peut-être encore une chance d'intégrer de façon plus adéquate les considérations de réduction de la pauvreté des travailleurs des pêches.

4.18.2 Appréciation de la prise en compte de la pêche dans les stratégies et actions prioritaires

Le diagnostic de la pauvreté telle que réalisée n'explore pas de façon tout à fait méthodique les 5 composantes proposées par le cadre AMED, même si la plupart des éléments de ces composantes sont explorées. Les causes de la pauvreté des ruraux ne fait pas l'objet d'une attention particulière, et la pêche n'est quasiment pas évoquée.

En ce qui concerne la stratégie, trois axes ont été retenus pour la période 2001-2010 :

- Axe stratégique 1 : Environnement macro-économique
- Axe stratégique 2 : Poursuite de l'assainissement du cadre macro-économique et des réformes structurelles et sectorielles
- Axe stratégique 3 : Promotion de la bonne gouvernance.

Chacun de ces axes stratégiques porte sur des leviers qui peuvent influencer positivement la pêche artisanale, mais à condition que l'on y veille.

L'axe stratégique 1 (environnement macro-économique) considère le secteur agricole comme secteur porteur de croissance. Mais les orientations décrites se limitent à la diversification de la production agricole. Aucune spécification relative aux ressources halieutiques n'est faite. Cela étant, la réforme annoncée du secteur agricole (axe stratégique 2 – voir b. Poursuite des réformes structurelles et sectorielles) pourrait constituer un mécanisme à exploiter pour intégrer au mieux les considérations relatives à la réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche.

4.18.3 Conclusions et recommandations

Le moins que l'on puisse dire est que les considérations relatives à la pêche sont quasiment absentes du DSRP du Togo, en tout cas pour ce qui concerne le rapport intérimaire disponible début 2002.

Toutefois, les orientations stratégiques retenues peuvent être applicables à la réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche, mais à la condition fondamentale que l'on y veille.

Etant donné que le pays a prévu la fin du processus pour 2003, il est peut-être encore possible d'opérer quelque ajustement. Dans tous les cas, il sera toujours possible de le faire à travers les cadre de dépenses à moyen terme et les budgets-programmes annuels. C'est pourquoi, il faut

recommander au PMEDP de stimuler les autorités compétentes togolaises à opérer un tel ajustement, en utilisant autant que faire se peut, l'AMED.

DOCUMENTS CONSULTÉS

1. BENIN (2001) Formulation du Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté – Rapport d'étape
2. BENIN Programme d'Actions du Gouvernement : renforcement de la lutte contre la pauvreté 2001 – 2006
3. BENIN (2002) Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin (2002 – 2004) : Diagnostic et Stratégies. Avant-Projet, vol 1, juin 2002
4. BURKINA FASO (2000) Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté
5. CAMEROUN (2000) Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté : projet de document intérimaire
6. CAP VERT (2001) Programme de lutte contre la Pauvreté en Milieu Rural – Rapport d'activités 2001
7. CAP VERT Programme National de Lutte contre la Pauvreté – Résumé exécutif
8. CONGO (xxxx) Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté – Draft
9. COTE D'IVOIRE (2001) Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté – Intérimaire – Draft 1C ; décembre 2001
10. GABON Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté 3pp
11. GABON Projet de Plan détaillé du DSRP du Gabon 4pp
12. GABON Stratégie Gabonaise de Réduction de la Pauvreté : projet de termes de référence d'une consultation fondée sur l'adhésion du pays à la formule du DSRP, Libreville Août 2001 – 5pp
13. GAMBIE (2002) Draft Poverty Reduction Strategy Paper (SPAII) – Banjul, January 2002
14. GAMBIA (2002) The Second Strategy for Poverty Alleviation (SPA II) – Poverty Reduction Strategy Paper
15. GHANA (2002) Ghana Poverty Reduction Strategy 2002- 2004, An Agenda for Growth and Prosperity: Analysis and Policy Statement – 4th draft – January 11, 2002
16. GUINEA BISSAU (2002) Proposta de para a realização de encontros-debate regionais no quadro do processo de formulação do DENARP final
17. GUINEA BISSAU (2002) Evolution du processus de formulation du DENARP
18. MALI (1998) Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté – synthèse

19. MALI (2000) Opérationnalisation de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté au Mali – Rapport final, décembre 2000
20. MALI (2001) Cadre Stratégique de la Lutte contre la Pauvreté : rapport du groupe « Développement Rural / ressources naturelles » - 1er draft, mai 2001
21. MALI (2002) Compilation DSRP et Politiques / Plans de développement Pêche, Janvier 2002
22. MAURITANIE (2001) Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Janvier 2001
23. NIGER (2002) Stratégie de Réduction de la Pauvreté : SRP Complète préparée par le Gouvernement du Niger, janvier 2002
24. NIGERIA (2002) Responses to questionnaires on strategy for poverty alleviation
25. SENEGAL (2002) Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, mars 2002
26. SIERRA LEONE (2002) Answers to questionnaire relating to the process of elaboration of the national strategy for poverty alleviation
27. SIERRA LEONE (2001) Interim Poverty Reduction Strategy Paper - Freetown, 2001
28. TCHAD (2000) Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté: document intérimaire, mai 2000
29. TOGO (2000) Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté : Document intérimaire – Avant-projet, décembre 2000
30. FAO (1995) Code of Conduct for Responsible Fisheries, Rome ,FAO. 1995. 41p.
31. DFID (1999) Toile de fond : Moyens d'existence durables et élimination de la pauvreté, Décembre 1999
32. PMEDP (2000) Faire le lien entre l'approche des moyens d'existence durables et le code de conduite pour une pêche responsable – Notes d'information générale pour le facilitateur d'atelier, Janvier 2000
33. USR (2002) Note conceptuelle : Intégration des communautés de pêche artisanale dans les programmes de lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest (Activité 1.2., Plan de travail 2002 USR)

ANNEXES

Annexe 1 : Notes de présentation de l'AMED

**Annexe 2 : Tableau de synthèse des réponses au questionnaire
adressé aux UCN par l'USR**

Annexe 3 : Questionnaire type adressé aux UCN

Annexe 4 : Termes de Référence de la mission

Annexe 1 : Notes de présentation de l'amed

1. JUSTIFICATION DU CHOIX D'UN CADRE NORMATIF

Dans cette première partie, nous présentons le cadre normatif qui a servi à l'examen des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) de chacun des pays. Ce cadre est qualifié de normatif, parce qu'il offre une approche méthodologique quant à la manière dont il faut analyser la problématique de la pauvreté, et une approche opérationnelle quant aux solutions à mettre en œuvre pour réduire la pauvreté des travailleurs de la pêche.

Le PMEDP ayant retenu l'approche des moyens d'existence durable (AMED) dans la pêche, comme approche stratégique, nous avons retenu l'utilisation des principes de cette approche pour analyser les stratégies de réduction de la pauvreté. Pour ce faire, la mission a exploité le document intitulé 'Faire le lien entre l'AMED et le code de conduite pour une pêche responsable (CCPR)' préparé en janvier 2000. Deux raisons essentielles ont motivé ce choix :

Tout d'abord, comme mentionné ci-dessus, cette approche fournit un cadre méthodologique pour diagnostiquer la problématique et apporter des solutions à la lutte contre la pauvreté des travailleurs de la pêche. En ce sens, il peut servir de cadre normatif au sens défini ci-dessus.

En outre, son utilisation dans cette étude devrait permettre d'aboutir à des recommandations opérationnelles quant à la manière dont le PMEDP pourrait appuyer les différents pays dans la suite, en conformité avec son approche.

Il faut toutefois souligner qu'il ne s'agit là que d'une manière parmi d'autres d'analyser les stratégies de réduction de la pauvreté.

2. PRESENTATION DU CADRE NORMATIF RETENU POUR L'ANALYSE DES DSRP

Dans ce chapitre, nous présentons l'approche des moyens d'existence durable, utilisée comme cadre normatif pour examiner les DSRP des différents pays qui nous ont été soumis. Dans un premier temps, nous décrivons l'approche, puis la démarche de la stratégie de réduction de la pauvreté, et nous en déduisons les implications opérationnelles de l'AMED pour les stratégies de réduction de la pauvreté dans le secteur des pêches.

2.1 L'approche des moyens d'existence durable

2.1.1 Le cadre méthodologique de l'AMED

L'approche des moyens d'existence durable est une manière de penser aux objectifs, à la portée et aux priorités de développement. Le but général de l'AMED est l'éradication de la pauvreté, phénomène perçu à la fois en terme de pauvreté actuelle et de vulnérabilité à la pauvreté. Six objectifs majeurs sont considérés comme importants pour atteindre ce but :

- Accès plus sûr aux ressources naturelles et une meilleure gestion de ces ressources naturelles,
- Accès amélioré à une éducation, à l'information, aux technologies, et à la formation de haute qualité, ainsi qu'à une meilleure alimentation et une bonne santé.
- Un environnement social favorisant la cohésion et l'intégration
- Un meilleur accès aux infrastructures de base et de facilitation

- Un accès plus sûr aux ressources financières
- Une politique et un environnement institutionnels qui appuient plusieurs stratégies de moyens d'existence et assurent la promotion de l'accès équitable pour tous aux marchés compétitifs.

La stratégie AMED est opérationnelle à travers deux portes d'entrées : l'analyse de situation et les leviers d'action.

- **L'analyse de situation à la lumière de l'AMED**

Pour comprendre les moyens d'existence des populations qui dépendent réellement de la pêche artisanale, le cadre d'analyse est proposé en 5 composantes :

- Le contexte de vulnérabilité du monde dans lequel opèrent les travailleurs du secteur de la pêche
- Les atouts en terme de capital des travailleurs du secteur de la pêche
- Les structures et processus de transformation qui affectent leur vie
- Les stratégies adoptées par les travailleurs de la pêche en matière de moyens d'existence, et
- Les résultats qu'ils obtiennent et auxquels ils aspirent.

Nous revenons en détails sur ces composantes dans la section 2.1.3.

Pour l'instant, on pourrait déjà retenir que nous disposons là d'un cadre normatif, pour apprécier la qualité de l'analyse des problématiques de pauvreté dans le secteur de la pêche, telle que réalisée au cours des processus DSRP.

- **Les leviers d'action**

L'AMED propose 4 axes stratégiques sur lesquels on peut agir pour apporter des solutions aux problèmes de réduction de la pauvreté des travailleurs de la pêche :

- Le soutien pour réduire les effets de l'environnement
- Le soutien pour le développement des atouts
- Le soutien pour améliorer les structures et processus
- Le soutien aux moyens d'existence.

Chacun de ces axes stratégiques est présenté dans la section 2.1.3.

Le tableau 1 présente une synthèse de l'AMED, tirée du document 'Faire le lien entre l'AMED et le code de conduite pour une pêche responsable (CCPR)', mentionné ci-dessus.

Dans la pratique l'AMED offre une approche qui peut faciliter l'application du code de manière à appuyer les travailleurs de la pêche artisanale à réaliser ou à améliorer leurs moyens d'existence de façon durable. En retour, le code facilite l'application de l'AMED en donnant des règles normatives concernant les problèmes spécifiques sectoriels.

Au vu de ce qui précède, on pourrait définir une approche méthodologique en deux grands axes : Le premier axe porte sur l'analyse de situation, et repose principalement sur le contexte de vulnérabilité de l'AMED.

Le deuxième axe porte sur les leviers d'actions que l'on pourrait actionner. Tel que le suggèrent les portes d'entrée dans le tableau 1, il s'agit principalement des structures et processus de transformation, mais aussi des effets d'environnement et des moyens d'existence.

Tableau 5 : Comparaison AMED et CCPR

	AMED	CCPR
But	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats positifs pour les travailleurs pauvres et vulnérables du secteur de la pêche. - Plus d'accent sur les travailleurs artisans 	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats positifs pour tous les travailleurs du secteur de la pêche - Plus intégrateur, moins spécifique
Objectifs immédiats	<ul style="list-style-type: none"> - Buts globaux, plus généralisés, et qui intègrent tous les objectifs sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> - Basé principalement sur les problèmes sectoriels
Principes	<ul style="list-style-type: none"> - Perspective large - S'occupe plus des aspects de la participation aux prises de décision 	<ul style="list-style-type: none"> - Perspectives plus étroites - S'occupe plus des aspects fonctionnels
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> - Système beaucoup plus 'du bas vers le haut' et non spécifique - A mener par les travailleurs du secteur de la pêche artisanale - Plus une approche qu'un outil 	<ul style="list-style-type: none"> - Système beaucoup plus « du haut vers le bas », et prescriptif. - A mener largement par l'Etat - Plus un outil qu'une approche
Portes d'entrées	<ul style="list-style-type: none"> - Principalement les structures, les processus et les capitaux de transformation - Moins dans le contexte de vulnérabilité et dans les stratégies des moyens d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> - Principalement les structures et les processus de transformation

Source : document 'Faire le lien entre l'AMED et le code de conduite pour une pêche responsable (CCPR)'

- **L'analyse de situation**

L'analyse du contexte de vulnérabilité

Le contexte de vulnérabilité est très important parce qu'il a un impact direct sur la vie des travailleurs de la pêche. C'est l'ensemble des facteurs opérant dans l'environnement externe au sein duquel des populations vivent et qui pourraient affecter leur susceptibilité à la pauvreté. L'analyse du contexte de vulnérabilité permet de dégager les facteurs qui peuvent être contrôlés par les pouvoirs publics, ceux qui peuvent l'être par les travailleurs du secteur de la pêche, et ceux qui échappent au contrôle. Ainsi, on peut aboutir à des actions d'ordre stratégique en matière de soutien pour réduire les effets de l'environnement.

L'analyse des atouts en terme de capital des travailleurs du secteur de la pêche

Il s'agit ici d'analyser les forces des populations du secteur de la pêche, de façon à les renforcer. Ces forces sont assimilées en atouts en terme de capital. On distingue :

- Le capital humain qui représente les éléments tels que les aptitudes, la connaissance, la capacité de travailler en bonne santé, ...
- Le capital social qui est l'ensemble des réseaux de relations formels et informels qui existent au sein des communautés et groupes, et dont les gens se servent dans leurs moyens d'existence.
- Le capital naturel qui est constitué par l'ensemble des ressources naturelles à partir desquelles émanent des gains pour les communautés et groupes de la pêche artisanale.
- Le capital physique qui est constitué par les infrastructures, instruments et équipements qui sont utilisés pour renforcer les moyens d'existence. Il s'agit non seulement des infrastructures, instruments et équipements utilisés pour les activités de pêche, mais aussi de ceux utilisés dans la vie courante.
- Le capital financier qui est constitué par l'ensemble des ressources (espèces et épargne, accès au crédit, aptitude à convertir facilement d'autres capitaux en espèces) pour réaliser leurs moyens d'existence.

L'analyse des structures et processus de transformation

Les structures sont des entités physiques qui, souvent, produisent les processus, lesquels à leur tour déterminent le fonctionnement des structures.

Comme exemple de structures on peut mentionner : les autorités chargées de l'application des lois ou textes et les tribunaux ; les institutions chargées de l'aménagement des pêcheries ; les agences régionales d'aménagement et de développement de la pêche ; les agences de recherche et de vulgarisation dans le domaine de la pêche, les fournisseurs gouvernementaux d'intrants ; les entreprises commerciales et organisations fournissant des intrants ; les ONGs ; les organisations de commerce à un niveau plus élevé que la communauté

Comme exemple de processus, on peut citer : la politique du secteur de la pêche ; les accords internationaux ; les règlements et lois régissant la pêche ; le commerce et la qualité des produits alimentaires ; les marchés du poisson ; les dispositions d'autorisation de pêche tant pour les navires de pêche locaux qu'étrangers ; les normes et croyances de la société ; etc.

L'analyse des structures et processus permet de comprendre la manière dont ils influencent l'accès des intervenants dans la pêche artisanale aux divers capitaux, les termes utilisés pour commercialiser ces capitaux, et la valeur des résultats des stratégies des moyens d'existence.

L'analyse des stratégies des moyens d'existence

Les stratégies des moyens d'existence sont la gamme et la combinaison d'activités et des choix que les populations mettent en œuvre ou font pour atteindre des objectifs de moyens d'existence. L'analyse de ces stratégies permet de les comprendre pour les renforcer.

L'examen des résultats des moyens d'existence

Les résultats des moyens d'existence peuvent être définis comme le niveau actuel de pauvreté des travailleurs de la pêche. En effet, les résultats des moyens d'existence constituent ce que les populations réalisent réellement, et ce qu'elles aspirent à réaliser. On cite notamment : les revenus ; le bien être ; la sécurité alimentaire ; la santé ; le niveau d'éducation ; le degré de vulnérabilité ; la durabilité des techniques d'exploitation des ressources naturelles...

Leur analyse permet aux personnes concernées de mesurer leur niveau actuel de pauvreté, en comparaison avec leurs aspirations pour le futur.

• Les leviers d'action

On distingue deux leviers principaux, à savoir le soutien pour le développement des atouts, et le soutien pour améliorer les structures et processus, et deux leviers auxiliaires, à savoir le soutien pour réduire les effets de l'environnement et le soutien aux moyens d'existence.

• Les deux leviers principaux

Le soutien pour le développement des atouts

Au vu des résultats de l'analyse de situation, il s'agit de développer une stratégie de soutien aux cinq types de capitaux :

- L'appui au capital humain peut faire appel à une gamme variée d'interventions : formation, éducation, amélioration de l'accès à une meilleure alimentation, amélioration de la sécurité alimentaire ; amélioration de l'accès aux infrastructures sanitaires et éducatives.
- En ce qui concerne le capital naturel, le soutien couvre l'appui aux communautés pour : l'utilisation plus durable de leurs ressources ; l'amélioration de l'utilisation post-capture des

ressources ; l'amélioration de l'accès aux sources sectorielles de provision ; la réhabilitation des environnements dégradés

- Le renforcement du capital financier peut se faire à travers des actions telles que : l'amélioration de l'accès au crédit, le soutien au développement des groupes d'épargne et de prêt ; le développement des compétences en gestion des affaires ; l'augmentation de l'accès au capital naturel qui peut être échangé contre du capital financier. Le soutien du capital financier peut aussi passer à travers le soutien à d'autres capitaux. L'organisation sociale peut par exemple faciliter l'accès au crédit, et offrir des mécanismes d'épargne. La prise de conscience au sein des institutions formelles peut fournir de l'appui pour aider à mettre en place des systèmes d'assurance. L'amélioration des capitaux naturels peut améliorer les flux financiers. La gestion des finances peut être améliorée grâce à la formation dans le domaine du commerce.
- Le renforcement du capital physique se fait à travers : la provision directe et l'amélioration de l'accès à l'infrastructure ; l'amélioration de l'accès au capital naturel ou l'augmentation du capital financier qui peut être converti en capital physique ; les facilités d'accès à l'information sur les nouvelles technologies ; le renforcement des capitaux au sein des communautés pour améliorer ou développer leurs capitaux physiques.
- Le renforcement du capital social passe par le renforcement des aptitudes des organisations communautaires, le renforcement des institutions existantes ; la conscientisation au niveau des structures et des fonctions organisationnelles sociales ; le développement des relations basées sur la confiance ; le développement des fonctions de leadership ; l'appui à l'intégration des groupes marginalisés ; l'appui au réseautage.

Le soutien à l'amélioration des structures et processus de transformation

Bien souvent, l'appui direct à la base du capital des communautés nécessite un soutien considérable par des mesures plus indirectes à travers des améliorations au niveau des structures et processus de transformation.

- L'amélioration des structures et processus se fait en partenariat avec tous les partenaires (des communautés de pêche au gouvernement central), et de façon générale, on fera recours à une variété de stratégies :
- La conception de structures représentant les travailleurs de la pêche artisanale constitue un élément important de la stratégie. Elle contribue à une plus grande efficacité de l'appui aux travailleurs de la pêche, et à une meilleure prise en compte de leurs points de vue dans les processus de prise de décision.
- L'amélioration de la circulation des informations relatives aux travailleurs du secteur de la pêche artisanale au sein du gouvernement et secteurs commerciaux.
- L'amélioration des structures existantes qui formulent et mettent en œuvre les politiques et qui mènent des recherches pour inspirer les politiques. Il s'agit de les rendre plus favorables aux besoins des travailleurs du secteur de la pêche, par des changements dans leur façon de faire, des changements au niveau des aptitudes et des connaissances, et des changements sur le plan organisationnel. Ceci passe par des changements au niveau des processus qu'elles utilisent.
- Le réseautage entre les différents groupes de partenaires.
- Le renforcement de la responsabilité et de la transparence dans les processus de prise de décision est d'une importance capitale pour obtenir de meilleurs processus.
- L'amélioration de l'efficacité du marché et le renforcement du rôle que peuvent y jouer les travailleurs du secteur de la pêche.

- **Les deux leviers auxiliaires**

Le soutien pour réduire les effets de l'environnement

Il s'agit d'améliorer le contexte de vulnérabilité dans lequel les communautés de pêche opèrent. Le contexte de vulnérabilité échappant souvent aux travailleurs de la pêche eux-mêmes, l'influencer n'est pas une œuvre facile. Cependant, on peut surmonter certains aspects négatifs en aidant les communautés à s'y préparer, à résister aux chocs, et à se remettre des facteurs qui augmentent ou menacent leur vulnérabilité.

Les mesures d'atténuation de la sécheresse et de l'inondation, les systèmes d'assurance pour les pertes d'engins ou des vies humaines sont des exemples du genre d'options disponibles. Bien souvent de telles approches sont abordées directement par des améliorations soit au niveau de la base des capitaux des travailleurs du secteur de la pêche artisanale ou à travers les structures et les processus de transformation.

Le soutien aux moyens d'existence

L'appui direct aux stratégies des moyens d'existence est possible. On peut par exemple appuyer l'élaboration des stratégies alternatives au profit des personnes souhaitant abandonner les activités de pêche. Ces objectifs sont atteints à travers l'amélioration de leurs capitaux humains (éducation et formation) et financiers (crédit et capital de démarrage), qui leur permettront de saisir les opportunités d'emplois existants en dehors du secteur. Les changements vers les structures et processus qui appuient les stratégies alternatives des moyens d'existence seront également un facteur important.

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX UCN PAR L'USR

Nr	Pays	Forme de la SRP	Principaux partenaires	Niveau du processus de planification	Prochaine étape en vue	Place de la pêche artisanale dans le DSRP actuel	Association des autorités de la pêche et modalités
1	Sierra Leone	DSRP	BM – FMI – DFID – CE – FAO – UNICEF - PNUD	DSRP Intérimaire élaboré et mis en œuvre depuis 2001 Le cadre institutionnel de gestion du processus de DSRP final est en place.	Revue sectorielle en vue de la formulation du DSRP final. Des consultants seront recrutés pour les travaux	Le secteur de la pêche dans son ensemble n'a pas été pris en compte dans le DSRP-I, malgré l'afflux massif de nouveaux travailleurs de pêche du à la longue guerre civile	Le Ministère de la pêche et des ressources marines a participé à la formulation du DSRP-I. Malheureusement lors de la priorisation des actions, la pêche a été occultée, ce qui sera rattrapé lors des revues sectorielles prévues
2	Togo	DSRP	USA – RFA – France – RPC – Japon et Danemark BM – FMI – PNUD – FAO – FNUAP – UNICEF – OMS – BOAD - BAD	Démarrage du processus de planification avec la Constitution de groupes thématiques	Conduite des études thématiques de diagnostic (avril 2001)	« La pêche artisanale est prise en compte dans le groupe thématique secteur agricole »	« Les autorités compétentes en matière de pêche artisanale ne sont pas encore associées. »
3	Bénin	« Dimension Sociale du Développement » DSRP	BM – FMI – PNUD – RFA et Danemark	DSRP-I élaboré et mis en œuvre depuis mai 2000 DSRP définitif en élaboration par la CNDLP	Projet de DSRP définitif élaboré et soumis à l'appréciation des partenaires aux développement	« Les communautés de pêche ont été mises à contribution ». faible importance accordée au sous-secteur de la pêche dans le DSRP-I	La Direction des Pêches n'a pas été associée. Tous les sous secteurs du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ont été représentés dans le processus par la Direction de la Prospective et de la Programmation du Ministère
4	Burkina Faso	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)	AFD – Belgique – DANIDA – JICA – GTZ – KFW – BAD – BADEA – BID PAM- FAO – AID – UE – FMI – BM – PNUD – UNICEF – FNUAP - UNESCO	CSLP élaboré depuis 2000 est mis en œuvre depuis 2001	Mis en place de l'Observatoire National de la pauvreté	Aucune référence à la pêche	L'administration des pêches n'a été associée à la formulation, bien que le Ministère de tutelle a participé à l'élaboration du document
5	Cameroun	DSRP	xxx	DSRP-I élaboré en août 2000 et mis en œuvre au cours de	Mise en place d'un réseau national pour la réduction	La pêche est considéré dans la stratégie de développement rural	Les autorités compétentes en matière de pêche artisanale ont participé au séminaire d'échanges sur les

				l'exercice budgétaire 2000 / 2001	de la pauvreté	comme un sous secteur privilegié pour la relance de la croissance et la réduction de la pauvreté	déterminants de la pauvreté et les axes stratégiques de réduction du fléau et à l'identification des groupes socio- professionnels consultés
6	Congo	DSRP	FMI – BM – PNUD	DSRP-I élaboré	Finaliser le processus participatif et élaborer DSRP final	La pêche artisanale n'est pas visible dans le document. Elle est sous-entendue dans le secteur de développement rural pour lequel un Schéma Directeur est disponible et dont la mise en œuvre est prioritaire dans la lutte contre la pauvreté	Les autorités compétentes en matière de pêche n'ont pas été associées
7	Cote d'Ivoire	DSRP	xxx	DSRP-I élaboré et mis en oeuvre	DSRP final prévu pour septembre 2002	La pêche artisanale est prise en compte dans la composante des productions halieutiques du document sectoriel de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP- MINAGRA)	Les autorités nationales sont de plus en plus sensibilisées aux problèmes de la pêche artisanale.
8	Guinée Bissau	DSRP (DENARP)	PNUD	DSRP-I élaboré et mis en œuvre. Formulation du DSRP définitif prévue de janvier à décembre 2001	Etude participative du profil et de la perception de la pauvreté prévue pour fin mai 2002	xxx	xxx
9	Mali	SNLP (1998 – 2002) CSLP - DSRP	FAO – USAID – PNUD – UNICEF – Pays-Bas – GTZ - BM	CSLP – DSRP-I élaboré et mis en œuvre Elaboration CSLP – DSRP définitif	Mise en œuvre CSLP/DSRP définitif	La pêche artisanale a été prise en compte par le groupe thématique « Développement rural et ressources naturelles ». 1,350 milliards de fcfa ont été prévus de 2002 à 2004 en matière d'aménagement de plans d'eau pour la pêche et la pisciculture	Les autorités nationales compétentes en matière de pêche artisanale ont été associées dans le groupe thématique « Développement et Ressources Naturelles »

10	Nigéria	DSRP	BM – USAID – DFID - FAO	DSRP-I prévu pour 2002	xxx	Le ministère en charge de la pêche a eu des consultations avec les travailleurs de la pêche	Les autorités du secteur ont organisés 3 ateliers avec les acteurs concernés. Le programme de réduction de la pauvreté a été discuté par la Commission nationale de développement de la pêche de la Chambre nationale de l'Agriculture
11	Mauritanie	CSLP / DSRP (2001-2015)	BM - FMI	DSRP-I mis en oeuvre entre 2001 - 2004	xxx	Pêche artisanale occupe une place importante dans le document CSLP	Il existe une Stratégie d'Aménagement et Développement du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime couvrant 1998 – 2002 et qui donne la priorité à la pêche artisanale
12	Gambie	DSRP	BM – FMI - DFID - PNUD	DSRP-I élaboré et mis en oeuvre depuis octobre 2000	Elaboration de DSRP final : Consultations populaires et sectorielles du projet de document final	La pêche artisanale a une place importante dans la SRP par le biais de la priorité élevée accordée au développement rural. Il est attendu que le DSRP final accorde plus d'importance à la pêche	L'autorité a probablement participé à travers le groupe de travail thématique « agriculture et ressources naturelles »
13	Ghana	DSRP	DFID – JICA – CIDA BM – PNUD - UNICEF	Budgétisation du DSRP-I achevée; Elaboration du Système de Suivi	Mise en œuvre du DSRP-I	La pêche artisanale a été prise en compte dans le document, notamment des infrastructures sociales sont prévues pour réduire la pauvreté des travailleurs de pêche	Le ministère de la pêche a révisé le projet de DSRP final pour y intégrer les besoins des travailleurs de la pêche artisanale

Annexe 3 : Questionnaire adressé aux UCN relatif à la démarche DSRP

1. Sous quelle forme se présente la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, et en particulier est-ce qu'une démarche DSRP est en cours d'élaboration ?
2. Quels sont les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux impliqués dans la formulation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ?
3. A quel niveau du processus de planification en est-on ? (ex. dans le cas où un DSRP intérimaire ait été élaboré, est-ce que sa mise en œuvre a débuté et si oui, depuis quand ?)
4. Quelle sera la prochaine étape de ce processus de planification ?
5. Comment la pêche artisanale est-elle prise en considération dans le document de référence en vigueur, et de manière générale, quelle est la perception des autorités nationales à l'égard du rôle de la pêche dans la lutte contre la pauvreté ?
6. Est-ce que les autorités compétentes en matière de pêche artisanale ont-elles été associées à l'élaboration du document de référence, et si oui, quelles en ont été les modalités ?

Annexe 4 : Termes de Référence pour le consultant national spécialiste analyse des DSRP

Objectif : Apporter un appui à l'USR dans l'analyse des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) dans le cadre des activités prévues par le PMEDP en matière d'intégration des pêches artisanales dans DSRP

Fonctions : Le consultant national possédant une bonne connaissance des démarches DSRP, travaillera sous la supervision du Chef d'équipe et de l'expert en planification de l'USR. Il sera chargé de faire une analyse préliminaire des DSRP nationaux en référence à l'Approche pour des Moyens d'Existence Durables (AMED) et au Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) et devra notamment :

- Compiler les documents nationaux de lutte contre la pauvreté en vigueur dans les différents pays, ainsi que les informations sur la manière dont les acteurs de la pêche ont été associés jusqu'à présent dans l'élaboration des DSRP (cf questionnaire annexe 3) ;
- Analyser la démarche DSRP) dans la sous-région et les liens qui ont été établis lors de cette démarche avec les problématiques de lutte contre la pauvreté dans la pêche dans les différents pays ;
- Evaluer le niveau de prise en compte actuel de la pêche artisanale dans les démarches DSRP ;
- Proposer des voies à suivre pour les pays pour une meilleure intégration des pêches dans les DSRP.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AMED	Approche des Moyens d'Existence Durables
BM	Banque Mondiale
CCPR	Code de Conduite pour une Pêche Responsable
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CNDLP	Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté
CMDS	Conseil des Ministres pour le Développement Social
CNLP	Commission Nationale de Lutte contre la Pauvreté
CP	Commission des Partenaires
DNP	Direction Nationale du Plan
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPCC	Economic Policy Coordinating Committee
FMI	Fonds Monétaire International
FMF	Federal Ministry of Finance
FIL	Fonds d'Initiatives Locales
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
GPRS	Ghana Poverty Reduction Strategy
IMC	Inter Ministerial Committee
IPRSP	Interim Poverty Reduction Strategy Paper
LIPDHD	Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
MINAGRA	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
NAPEP	National Poverty Eradication Programme
NCA	National Council on Agriculture
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NFDC	National Fisheries Development Committee
NPC	National Planning Commission
ODHD	Observatoire de Développement Humain Durable
PASCO	Poverty Alleviation Strategy Coordination Office
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PRSC	Poverty Reduction Steering Committee
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper
PRWC	Poverty Reduction Working Committee
PMEDP	Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche en Afrique de l'Ouest
PPTE	Pays pauvres très endettés
PIB	Produit Intérieur Brut
PNLP	Programme National de Lutte contre la Pauvreté
PMLP	Programme Municipal de Lutte contre la Pauvreté
SNLP	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
SPA II	Second Strategy for Poverty Alleviation
SPACO	Strategy for Poverty Alleviation Coordinating Office
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSRPMP	Stratégie Sectorielle de Réduction de la Pauvreté en Milieu Pêche
UCN	Unité de
USR	Unité de Suivi Régionale

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	2
1.1 CONTEXTE	2
1.2 RAPPEL DU MANDAT DE LA MISSION ET METHODOLOGIE	3
PREMIERE PARTIE :	4
2. INTRODUCTIONS A LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET A L'APPROCHE DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLE.....	5
2.1 LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	5
2.2 APPROCHE POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (AMED) ET LUTTE CONTRE PAUVRETE	6
2.3 IMPLICATIONS OPERATIONNELLES DE L'AMED POUR L'ANALYSE DES STRATEGIES DE REDUCTION DE PAUVRETE DES TRAVAILLEURS DE LA PECHE	7
2.3.1 ANALYSE DES DSRP A LA LUMIERE DE L'APPROCHE DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLE.....	7
2.3.2 LES RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES POUR L'APPUI DU PMEDP	8
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE ET RECOMMANDATIONS GENERALES POUR L'ENSEMBLE DES PAYS.....	9
3. ANALYSE DES DSRP A LA LUMIERE DE L'AMED.....	10
3.1 LE POINT SUR LES PROCESSUS D'ELABORATION ET L'IMPLICATION DES ACTEURS DE LA PECHE	10
3.1.1 LE POINT SUR LES PROCESSUS D'ELABORATION ET/OU DE MISE EN ŒUVRE DES DSRP DANS LES DIFFERENTS PAYS	10
3.1.2 APPRECIATION DU DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DU SECTEUR PECHE	10
3.2 EVALUATION DU DEGRE D'INTEGRATION DES PROBLEMATIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DES COMMUNAUTES DE PECHE.....	13
3.2.1 APPRECIATION DE LA QUALITE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION DE PAUVRETE DES COMMUNAUTES DE PECHE	13
3.2.2 APPRECIATION DES LEVIERS D' ACTIONS ENVISAGES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE DES TRAVAILLEURS DE LA PECHE.....	13
3.2.3 CATEGORISATION DES PAYS SELON LE POIDS ACCORDE A LA PECHE DANS LE DSRP	14
3.3 CONCLUSIONS GENERALES POUR L'ENSEMBLE DES PAYS.....	14
3.4 PISTES D' ACTIONS POSSIBLES POUR LE PMEDP	15
3.4.1 APPUI ENVISAGEABLE SELON LES STADES AUXQUELS SE TROUVENT LES PROCESSUS DE DSRP	15
3.4.2 APPUI ENVISAGEABLE SELON LE POIDS ACCORDE A LA PECHE DANS LE DSRP	15
3.4.3 QUELLE STRATEGIE POUR LE PMEDP.....	16
TROISIEME PARTIE : ANALYSE ET RECOMMANDATIONS PAR PAYS.....	20
4. ANALYSE SYNTHETIQUE ET RECOMMANDATIONS PAR PAYS.....	21

4.1 LE BENIN.....	21
4.1.1 LE POINT SUR LE PROCESSUS ET L'IMPLICATION DES ACTEURS DE LA PECHE	21
4.1.2 LE DEGRE D'INTEGRATION DES PROBLEMATIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LA PECHE	21
4.1.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	22
4.2 LE BURKINA FASO.....	23
4.2.1 LE POINT SUR LE PROCESSUS ET L'IMPLICATION DES ACTEURS DE LA PECHE	23
4.2.2 LA PLACE ACCORDEE A LA PECHE DANS LE CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSLP).....	23
4.2.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	24
4.3 LE CAP VERT	24
4.3.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DU SECTEUR DE LA PECHE.....	24
4.3.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE DANS LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES	25
4.3.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	26
4.4 LE CAMEROUN	26
4.4.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DU SECTEUR DE LA PECHE.....	26
4.4.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE DANS LES STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES.....	27
4.4.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	27
4.5 LE CONGO BRAZZAVILLE	28
4.5.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DU SECTEUR PECHE	28
4.5.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE DANS LES STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES.....	28
4.5.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	28
4.6 LA COTE D'IVOIRE.....	29
4.6.1 LE POINT SUR LE PROCESSUS ET L'IMPLICATION DES ACTEURS	29
4.6.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE DANS LES STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES.....	29
4.6.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	30
4.7 LE GABON.....	30
4.8 LA GAMBIE.....	30
4.8.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DE LA PECHE	30
4.8.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE DANS LE SPA II	30
4.8.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	31
4.9 LE GHANA.....	31
4.9.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES TRAVAILLEURS DE LA PECHE.....	31
4.9.2 LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE DANS LES ORIENTATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES RETENUES	32
4.9.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	32
4.10 LA GUINEE.....	32
4.10.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DU SECTEUR DE LA PECHE.....	32
4.10.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE DANS LES STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES.....	33
4.10.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	33
4.11 LE MALI.....	34
4.11.1 LE POINT SUR LE PROCESSUS ET L'IMPLICATION DES ACTEURS DE LA PECHE	34
4.11.2 LA PLACE ACCORDEE A LA PECHE DANS LA SNLP ET LE CSLP	34
4.11.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	35
4.12 LA MAURITANIE.....	36
4.12.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DU SECTEUR PECHE.....	36
4.12.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE DANS LES STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES.....	36

4.12.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	37
4.13 LE NIGER	37
4.13.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DE LA PECHE	37
4.13.2 APPRECIATIONS DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE DANS LE DSRP FINAL.....	37
4.13.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	37
4.14 LE NIGERIA.....	38
4.14.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DU SECTEUR DE LA PECHE.....	38
4.14.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DES COMMUNAUTES DE PECHE DANS LA STRATEGIE ET LES ACTIONS PRIORITAIRES RETENUES.....	38
4.14.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	39
4.15 LE SENEGAL	39
4.15.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DU SECTEUR DE LA PECHE.....	39
4.15.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DES COMMUNAUTES DE PECHE DANS LA STRATEGIE ET LES ACTIONS PRIORITAIRES RETENUES.....	39
4.15.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	40
4.16 LA SIERRA LEONE.....	40
4.16.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DU SECTEUR DE LA PECHE.....	40
4.16.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE ARTISANALE DANS LE 'PSRP'	41
4.16.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	41
4.17 LE TCHAD	42
4.17.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DU SECTEUR DE LA PECHE.....	42
4.17.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE DANS LES STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES	43
4.17.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	43
4.18 LE TOGO	43
4.18.1 LE PROCESSUS ET LE DEGRE D'IMPLICATION DES ACTEURS DU SECTEUR PECHE.....	43
4.18.2 APPRECIATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PECHE DANS LES STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES.....	44
4.18.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	44

DOCUMENTS CONSULTES..... 46

ANNEXES..... 48

1. JUSTIFICATION DU CHOIX D'UN CADRE NORMATIF..... 49

2. PRESENTATION DU CADRE NORMATIF RETENU POUR L'ANALYSE DES DSRP... 49

2.1 L'APPROCHE DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLE..... 49

2.1.1 LE CADRE METHODOLOGIQUE DE L'AMED 49

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : AMED appliquée à l'analyse des DSRP.....	7
Tableau 2 : Répartition des pays selon le niveau de planification DSRP	11
Tableau 3 : Stades dans le processus d'élaboration du DSRP, et besoins en appui envisageables par pays.....	12
Tableau 4 : Catégorisation des pays selon le poids accordé à la pêche dans le DSRP.....	14
Tableau 5 : Comparaison AMED et CCPR	51